

AR Prefecture

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024



ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024

PREAMBULE

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Le contexte économique

- a. Situation internationale
- b. Situation nationale
- c. Le contexte des finances publiques au niveau national
- d. La loi de finances pour 2024

B. Les orientations budgétaires

- a. Analyse rétrospective
- b. Les orientations pour 2024
- c. Les relations avec l'intercommunalité

C. Les ressources humaines

- a. Structure des effectifs – évolution de 2020 à 2024
- b. Répartition de l'effectif par filière au 1^{er} janvier 2024
- c. Répartition par quotité de travail au 1^{er} janvier 2024
- d. Répartition par sexe et par catégorie au 1^{er} janvier 2024
- e. La pyramide des âges
- f. Les dépenses de personnel
- g. Evolution de certains éléments de la masse salariale
- h. La durée effective du travail
- i. Les avantages en nature
- j. Evolution prévisionnelle pour 2024

D. La structure de la dette

- a. Le profil de l'encours de la dette
- b. L'évolution de l'encours de la dette
- c. Un désendettement significatif depuis 2020
- d. La capacité de désendettement
- e. La projection de l'extinction de la dette

II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMBRES (SPIC)

A. Le contexte actuel et rétrospectif

B. Les ressources humaines

C. Les orientations 2024

A. Rétrospective 2023

- a. Fréquentation des points d'accueil
- b. Fréquentation de la destination
- c. Ressources humaines
- d. Commercialisation

B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2024

C. Evolution de la situation financière

- a. Les dépenses de fonctionnement
- b. Les dépenses d'investissement
- c. Les recettes de fonctionnement

IV. LES CAVEAUX

PREAMBULE
AR Prefecture

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville, notamment par la présentation d'une analyse rétrospective.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur les projets de leur collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB fait l'objet d'une transmission au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il doit également faire l'objet d'une publication.

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que le budget 2024 s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population roquebrunoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

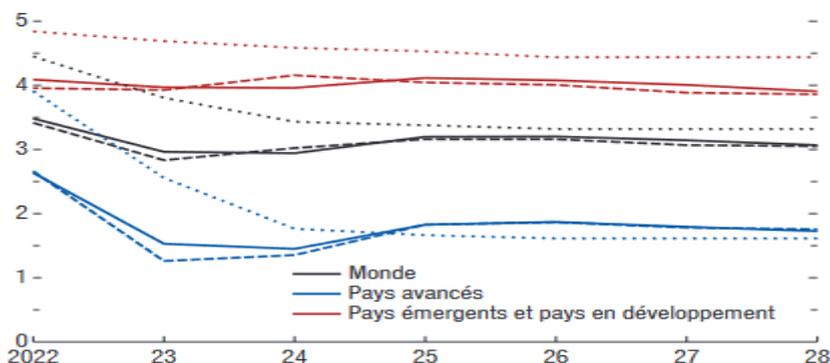
a. Situation internationale

Une économie mondiale résiliente, qui progresse tant bien que mal, en suivant des trajectoires divergentes.

Après la pandémie de COVID 19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la reprise mondiale demeure lente et inégale. Bien que l'économie ait fait preuve de résilience en 2023, la réouverture de certaines économies ayant provoqué un rebond et l'inflation ayant quelque peu diminué après avoir atteint un sommet en 2022, il est encore trop tôt pour se réjouir. L'économie mondiale est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités entre les régions se creusent. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000-2019) de 3,8 %. Dans les pays développés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des Etats-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine.

Graphique 1.17. Croissance lente et stable en perspective
(En pourcentage ; courbes en tiret = avril 2023 ;
courbes en pointillé = janvier 2022)

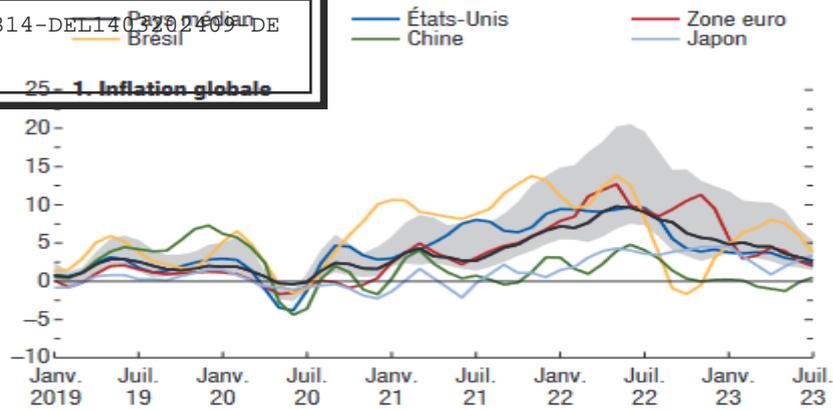


Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles.

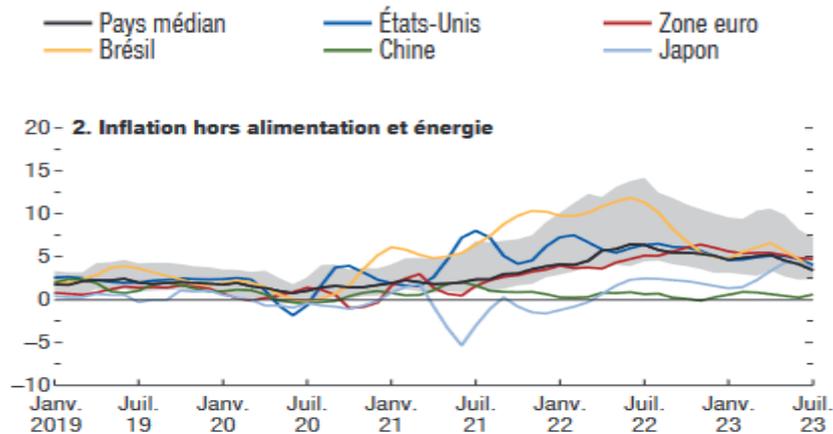
L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024. Pour autant, elle ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

AR Prefecture

083-218301075-20240314-DEL1403202409 DE
Reçu le 20/03/2024



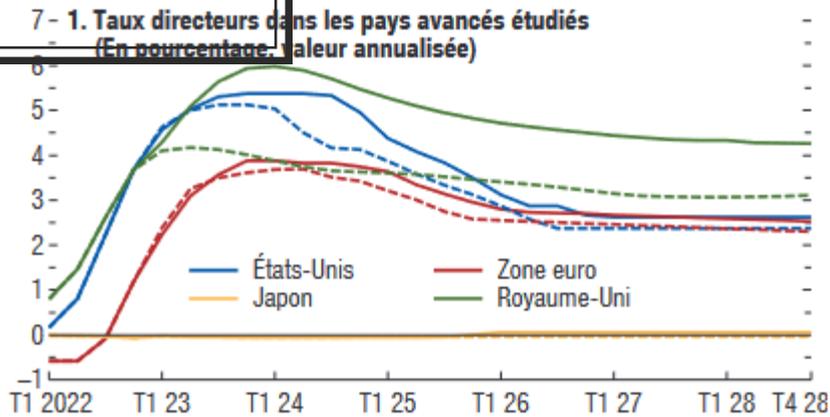
L'inflation hors énergie et alimentation devrait elle aussi reculer, mais plus progressivement que l'inflation globale, à 4,5 % en 2024.



La crise du secteur immobilier chinois pourrait s'aggraver et avoir des répercussions à l'échelle mondiale, en particulier sur les pays exportateurs de produits de base.

Certains risques extrêmes tels qu'une grave instabilité du système bancaire se sont atténués depuis avril dernier.

Les fortes tensions dans le secteur bancaire se sont atténuées. Les soubresauts du mois de mars 2023 dans le secteur bancaire sont restés limités et cantonnés au Crédit Suisse (un établissement bancaire d'importance systémique) et à un certain nombre de banques régionales à problèmes aux États-Unis, grâce à la réaction rapide des autorités des deux pays. Toutefois, les rapides relèvements de taux observés dans les principaux pays avancés au cours des 18 derniers mois, qui constituent une réaction nécessaire à la montée rapide des pressions inflationnistes, ont entraîné un resserrement de la politique monétaire qui devrait perdurer jusqu'en 2025.



En 2023, le taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) culmine à 3,9 %. Il est prévu une légère diminution de ce taux directeur à partir de 2024.

b. Situation nationale

En 2023, avec une inflation encore élevée (+ 5,2 % en 2023 comme en 2022) et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB serait de 0,9 %.

L'année 2024 devrait être l'année de la baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle et 2,3 % en glissement annuel en fin d'année) mais la croissance devrait rester modeste (0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs.

En 2023, les effets de diffusion du choc énergie sur l'économie se sont poursuivis. Les ménages et les entreprises sont impactés par la hausse de 15 % des prix des tarifs réglementés du gaz et de 25 % de ceux de l'électricité ainsi que la hausse des prix de l'énergie dans le cadre des renouvellements de contrats. Et la baisse des prix du pétrole est en partie contrebalancée par la fin de la remise carburant. Le choc énergétique, avec ses effets de diffusion, amputerait la croissance de 2023 de -0,6 point de PIB. La remontée des taux d'intérêt pèserait sur la croissance à hauteur de -0,4 point du PIB en 2023. En revanche, l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, la légère baisse des incertitudes liées aux tensions géopolitiques et la mise en place de nouvelles mesures budgétaires (suppression de la redevance audiovisuelle) permettraient d'améliorer la croissance de 0,3 point de PIB en 2023.

Le retournement de l'investissement s'amplifie, marqué par une baisse de l'investissement des entreprises (-1,1 % en 2024 après +3,1 % en 2023) mais surtout une forte contraction de celui des ménages (-5,7 % en 2024 après -5,8 % en 2023). Entre septembre 2022 et août 2023, le nombre de permis de construire et de mises en chantier de logements a baissé respectivement de 28 % et de 16 %. Avec 313 740 logements commencés sur la période, la France n'avait jamais mis en chantier aussi peu de logements au cours de ces vingt dernières années. À en croire les enquêtes de conjoncture du secteur, cette crise de la construction neuve devrait se poursuivre dans les mois qui viennent. En effet, selon les promoteurs, la demande de logements neufs et les perspectives de mises en chantier s'établissaient encore au troisième trimestre 2023

a des niveaux historiquement bas. Sous l'effet notamment du resserrement brutal des conditions de crédits, l'investissement des ménages s'est fortement contracté, amputant la croissance du PIB de -0,4 point entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023.

AR. Préfecture
083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 09/03/24

Bien qu'en baisse à partir de mai 2023, l'inflation totale reste relativement élevée jusqu'à fin 2023, oscillant entre 4,3 % et 5,1 %. Elle sera toujours marquée par une forte hétérogénéité entre les ménages. Elle ne commencera à se dégonfler qu'à partir de 2024 pour atteindre 2,3 % à la fin de l'année prochaine. Au total, l'inflation mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation) augmenterait en moyenne de 5,2 % en 2023, et de 3,3 % en 2024.

La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seront celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites.

c. Le contexte des finances publiques au niveau national

Depuis 2017, les dépenses d'investissement des collectivités affichent une progression soutenue. Près de 58 % de l'investissement public est porté par les administrations publiques locales. Depuis 2017, les dépenses d'investissement des collectivités bénéficient d'une dynamique soutenue : ces dernières ont progressé de + 18,5 % au cours de cette période, soit un taux de croissance annuel moyen de + 4,3 % par an (contre + 1,07 % pour les dépenses de fonctionnement sur la même période). Malgré la crise sanitaire, les dépenses d'investissement ont augmenté de plus de 10 Md€ entre 2017 (48,3 Md€) et 2022 (61,6 Md€).

Ce rattrapage, sur cette période, s'explique notamment par le fait que l'État a soutenu de manière constante l'investissement public local, par un renforcement des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales en faveur de l'investissement local.

Le FCTVA concourt également activement à l'investissement des collectivités : en 2022, il s'est élevé à près de 6,5 Md€ pour un niveau total de 523,4 Md€ de dépenses d'équipement, hors subventions des collectivités territoriales. Le montant prévisionnel du FCTVA du PLF pour 2024 s'élève à environ 7,1 Md€ soit un montant en progression par rapport à la prévision de la LFI pour 2023.

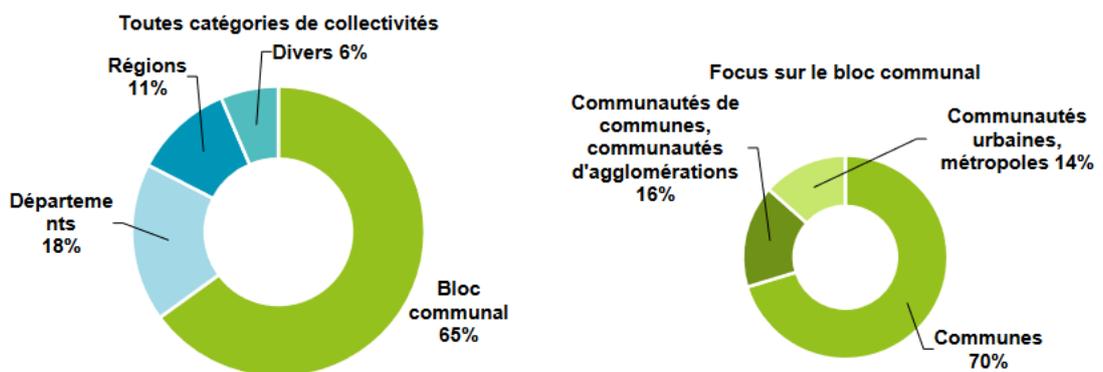


Figure 42 : Répartition du FCTVA en 2022 par catégorie de collectivités et au sein du bloc communal
Source : Direction du budget, sur la base des données de la DGFiP

AR Prefecture

083-21810241031
Reçu le 20/03/2024

En 2022, le produit global de fiscalité locale, toutes collectivités confondues, est en hausse de +5,9 % et atteint 103,6 Md€ (97,8 Md€ en 2021), fractions de TVA comprises. Il constitue ainsi 46 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2022, ce panier n'a pas connu d'évolution. La comparaison 2022/2021 se fait donc dans un cadre juridique constant. Le panier de ressources 2022 se compose à 38 % de la fiscalité économique (TFB/TFNB/TEOM - « part entreprises », CVAE, CFE, IFER et TASCOM), à 34 % de la fraction de TVA, à 27 % de la fiscalité « ménages » (TFB/TFNB/TEOM - « part ménages » et TH) et à 1 % de l'abondement de l'État dans le cadre du dispositif du coefficient correcteur.

En 2022, toutes les catégories de recettes fiscales progressent compte tenu de l'inflation : + 5,4 % (+ 1,4 Md€) pour la fiscalité « ménages » qui s'élève à 28 Md€, + 3,0 % (soit + 1,1 Md€) pour la fiscalité économique avec une valeur de 39 Md€, + 8,7 % pour la fraction de TVA qui affiche la plus forte augmentation et + 20 % (+0,1 Md€) au titre de l'abondement de l'État au dispositif du coefficient correcteur (0,7 Md€).

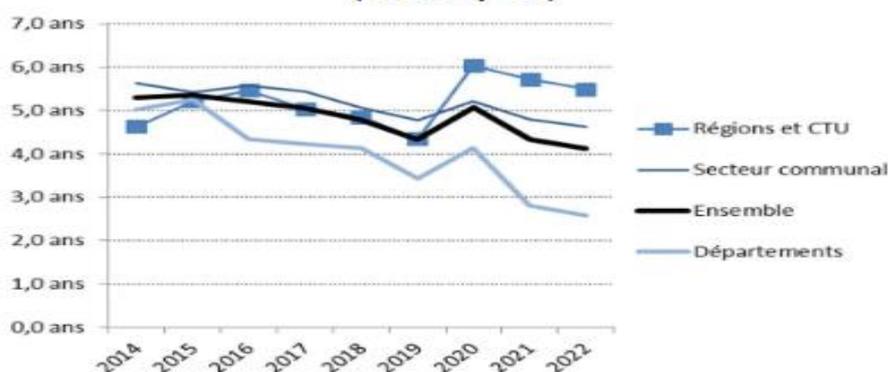
Le produit total se répartit, par ordre décroissant, entre les communes (40 Md€, 39 % du total), les groupements à fiscalité propre (32 Md€, 31 % du total), les départements (20 Md€, 19 %) et les régions (11 Md€, 11 %). Pour chacune de ces strates, la fiscalité directe locale représente respectivement 45 %, 88 %, 27 % et 42 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022.

Le dynamisme observé est notamment lié à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales. En 2022, 47 % de l'accroissement des produits sur les taxes concernées est lié à cette revalorisation légale.

Alors que le solde des collectivités locales était quasiment nul en 2020 (+0,2 Md€) dans le contexte de la crise sanitaire, il est redevenu nettement excédentaire en 2021 (+4,7 Md€) et en 2022 (+4,8 Md€), sous l'effet du fort dynamisme de leurs recettes.

Par ailleurs, la capacité de désendettement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre s'est améliorée en 2022. Au regard de la capacité d'autofinancement (définie comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) de l'ensemble des collectivités et de leurs groupements constatée en 2022, 4,2 années seraient ainsi théoriquement nécessaires pour rembourser en totalité l'encours de dette dans l'hypothèse où l'intégralité de la capacité d'autofinancement y serait consacrée.

Graphique 16 - Délai de désendettement (Dette / EB)



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

AR Prefecture
083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027 comporte plusieurs dispositions relatives aux collectivités territoriales. Un article du projet de loi prolonge ainsi l'objectif indicatif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement afin de les associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leur capacité d'investissement et leur résilience en cas de retournement de la conjoncture. Une trajectoire des concours financiers de l'État entre 2023 et 2027 est également fixée par un article du PLPFP, renforçant ainsi la visibilité des collectivités sur l'évolution de leurs ressources.

d. La loi de finances pour 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 s'articule autour de 3 axes :

1. **Un soutien renforcé pour le fonctionnement des collectivités** face à la hausse des prix de l'énergie, en particulier pour les plus vulnérables. Dans ce cadre, le Gouvernement propose une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 M€ en 2024 (après une hausse de 320 M€ en 2023 qui a bénéficié à 90 % des communes). L'engagement de ne pas diminuer les dotations des collectivités territoriales est tenu depuis 2017 et 100 M€ seront par ailleurs engagés pour continuer de soutenir les collectivités dans la délivrance des titres sécurisés ;
2. **Un soutien massif en faveur des projets des élus** : avec, pour 2024, maintien d'un soutien massif à l'investissement local : 7,1 Md€ de FCTVA (dont l'élargissement de l'éligibilité aux dépenses d'aménagement de terrain demandée par les élus au cours des derniers mois) et 4,5 Md€ de dotations d'investissement local (y compris fonds vert). Un accent particulier est mis sur la territorialisation de la transition écologique, avec 2,5 Md€ de fonds vert pour encourager les initiatives écologiques locales ;
3. **La défense de la cohésion territoriale et le soutien à la ruralité** : le projet de loi de finances pour 2024 vise à renforcer l'équité et la cohésion entre les territoires, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des territoires ruraux et leur patrimoine naturel. Le financement apporté au plan « France Ruralités » à hauteur de 100M€, la création d'une dotation de valorisation des aménités rurales également dotée de 100M€, la modernisation des zones de revitalisation rurale et la réforme du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont autant de signaux forts pour les territoires.

B. Les orientations budgétaires

a. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective des données budgétaires se limite aux 4 dernières années, soit de 2020 à 2023 et s'opère en comparaison de chiffres à périmètre constant.

AR Prefecture RETROSPECTIVE 2020-2023					
Analyse		2020	2021	2022	2023
083-218301075-20240314-DEL1403202469-DE	Reçu le 20/03/2024				
Recettes de gestion courante	30 050 915,06 €	31 544 491,65 €	33 026 004,81 €	34 391 725,06 €	
Dépenses de gestion courante	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €	24 290 259,97 €	26 461 998,77 €	
Epargne de gestion	7 174 552,36 €	8 669 045,78 €	8 735 744,84 €	7 929 726,29 €	
Résultats financiers	-1 191 925,74 €	-929 077,03 €	-847 947,66 €	-882 382,56 €	
Résultats exceptionnels	447 031,88 €	281 459,85 €	414 623,00 €	593 278,96 €	
Résultats des provisions	-165 733,14 €	-415 809,97 €	-436 129,57 €	-301 069,13 €	
Epargne brute	6 263 925,36 €	7 605 618,63 €	7 866 290,61 €	7 339 553,56 €	
Remboursement du capital de la dette	3 803 414,26 €	4 035 808,19 €	4 081 978,68 €	4 233 193,98 €	
Epargne nette (autofinancement net)	2 460 511,10 €	3 569 810,44 €	3 784 311,93 €	3 106 359,58 €	
Dépenses réelles d'investissement	8 432 897,64 €	7 344 623,19 €	7 523 719,06 €	9 110 799,28 €	
Recettes réelles d'investissement	8 208 916,63 €	4 188 200,78 €	7 513 190,88 €	6 411 939,12 €	
Besoin de financement	223 981,01 €	3 156 422,41 €	10 528,18 €	2 698 860,16 €	
Emprunts nouveaux	4 000 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	
Variation du fonds de roulement	2 236 530,09 €	413 388,03 €	3 773 783,75 €	407 499,42 €	
Résultat de fonct de l'exercice N au 31/12	8 676 587,43 €	12 696 262,85 €	14 581 761,63 €	16 486 877,12 €	
Encours de dette au 31/12	43 862 167,70 €	39 826 359,51 €	37 232 693,47 €	33 011 186,85 €	
Capacité de désendettement	7,00	5,24	4,73	4,50	

❖ Les recettes de gestion courante

✓ Les recettes de gestion courante évoluent essentiellement grâce à une dynamique des bases de fiscalité importante, liée à la revalorisation des bases cadastrales de 7,1 % en 2023, après une revalorisation de 3,4 % en 2022.

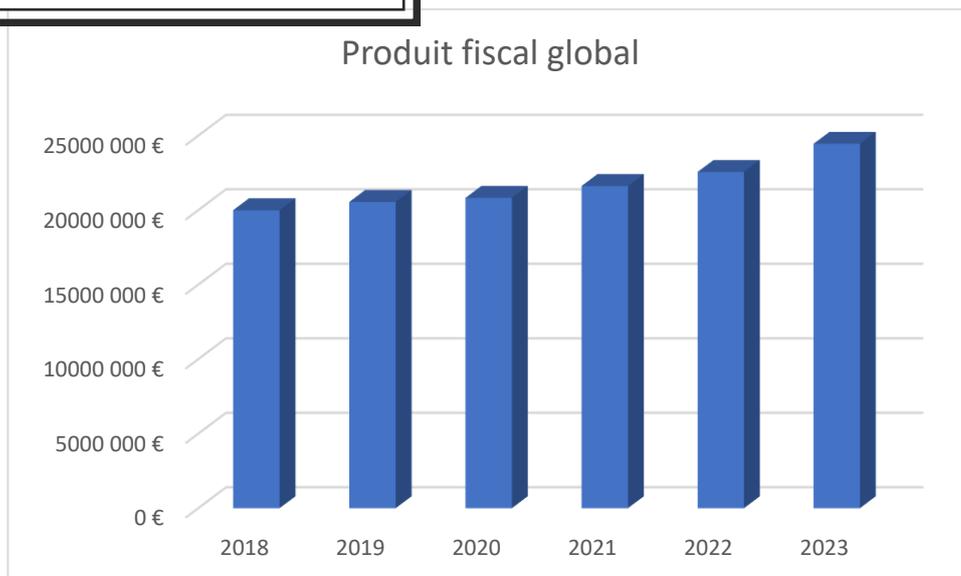
Elles n'ont évolué que de 1,3 % en 2020 et sont restées quasi stables en 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2018-2023 en %
Taxe d'habitation	66 845 000 €	68 231 000 €	68 902 000 €	68 855 932 €	70 832 788 €	73 103 040 €	9,36%
Taxe foncière (bâti)	41 565 000 €	42 865 000 €	43 604 000 €	43 945 000 €	45 985 000 €	49 708 000 €	19,59%
Taxe foncière (non bâti)	484 700 €	492 400 €	508 800 €	502 400 €	513 100 €	557 100 €	14,94%
Total	108 894 700 €	111 588 400 €	113 014 800 €	113 303 332 €	117 330 888 €	123 368 140 €	13,29%

L'analyse permet de mettre en évidence une revalorisation des bases de l'ordre de 13,29 % sur la totalité de la fiscalité locale entre 2018 et 2023.

Le produit fiscal global a, quant à lui, évolué de 22,29 % sur la même période. En 2023, il a progressé de 8,39 % par rapport à 2022

AR Prefecture		2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2018-2023 en %
Produit fiscal global	Reçu le 20/03/2024	19 995 810 €	20 348 517 €	20 823 608 €	21 621 072 €	22 560 111 €	24 452 496 €	22,29%



A préciser que l'augmentation du produit fiscal sur cette période est uniquement la résultante de la forte dynamique des bases, les taux étant inchangés depuis le 1^{er} janvier 2016.

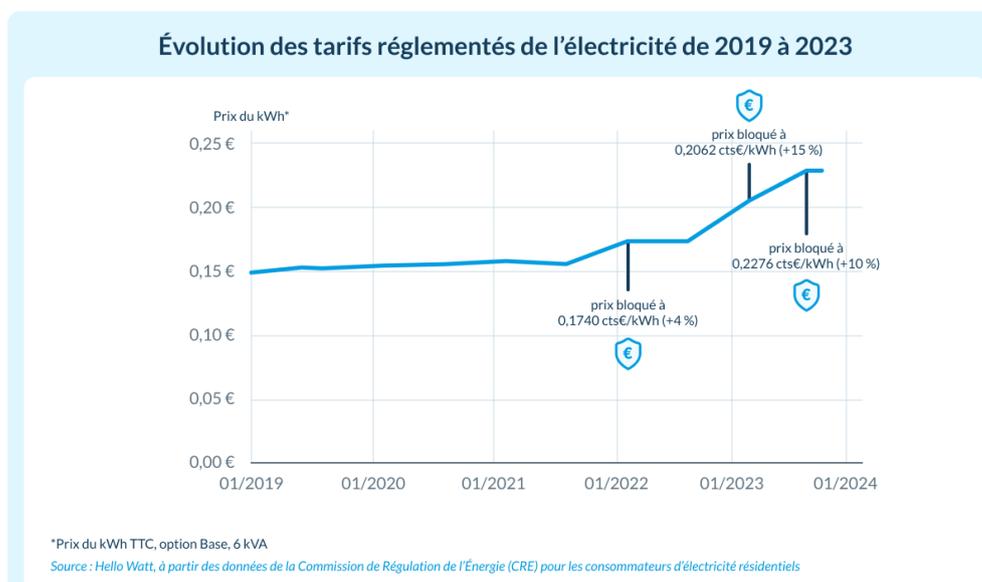
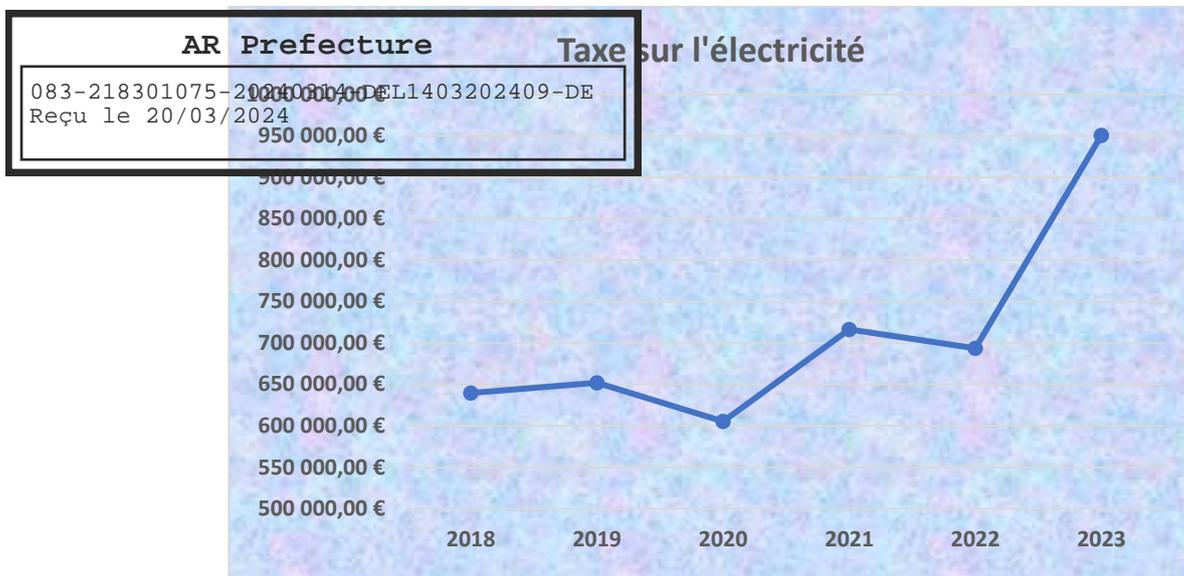
Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, soit 39,65 % (24,16 % (taux communal inchangé) + 15,49 % (taux départemental)) pour la commune de Roquebrune-sur-Argens.

Conformément aux engagements de la municipalité, il n'est pas prévu d'alourdir la pression fiscale par l'augmentation des taux pour l'année 2024.

La hausse des bases d'imposition des impôts locaux va se limiter à 3,9 % en 2024, un taux encore élevé mais quasi deux fois moins important qu'en 2023.

En outre, l'application de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés instaurée en 2023 générera un produit fiscal supplémentaire, qui sera destiné au financement du programme d'investissement.

- ✓ L'attribution de compensation versée en 2023 par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION est stable, aucun transfert de compétences n'ayant été opéré, et reste fixée à 1 650 187,51 €.
- ✓ La taxe sur l'électricité a progressé de façon mécanique, du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie. Le produit a évolué de 37,05 % en 2023, soit une évolution qui suit la courbe d'évolution des tarifs, tels que l'indiquent les graphiques ci-dessous.



- ✓ Les mesures prises par le gouvernement en matière de contribution au redressement des comptes publics entrées en vigueur depuis 2015 ont très largement impacté les recettes de la collectivité.

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2023 en %
	2 460 105 €	1 878 122 €	1 336 372 €	932 739 €	944 610 €	
DGF	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2014-2023 en %
	936 207 €	902 328 €	850 011 €	763 336 €	704 993 €	

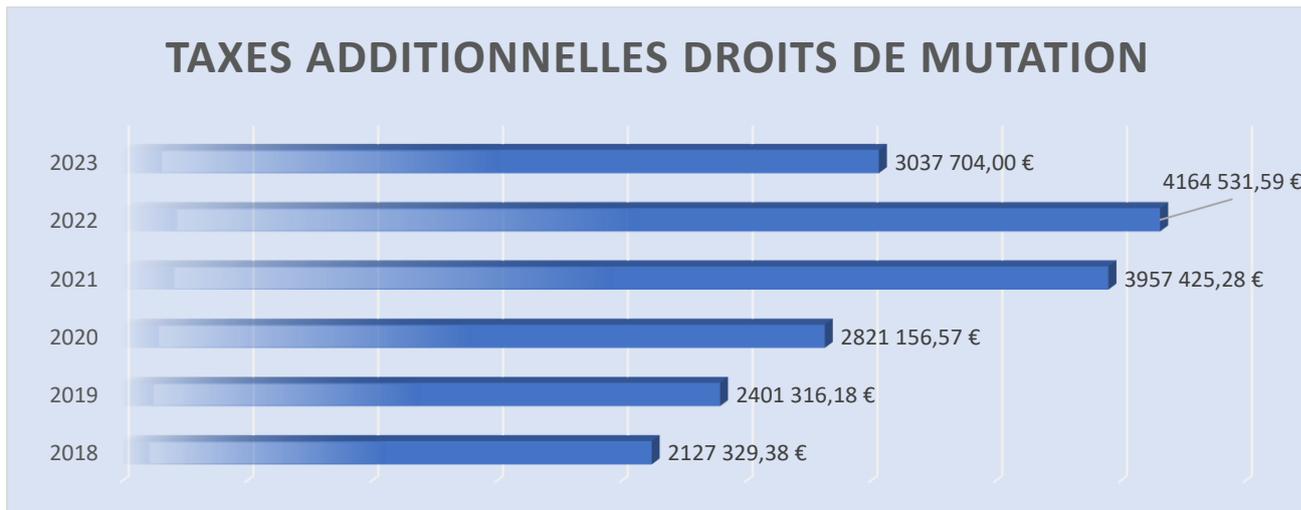
Les dotations de l'Etat à la commune (DGF) ont diminué de 71,34 % entre 2014 et 2023, ce qui représente une perte de recettes de plus de 1,755 M€.

Pour notre commune, la DGF, annoncée stable par la Loi de finances pour 2021 et 2022 et en augmentation pour 2023, a finalement **diminué de 58 k€ en 2023, après une baisse de 52 k€ en 2021 et 87 k€ en 2022**, soit une perte de recettes de 197 k€ par rapport à 2020.

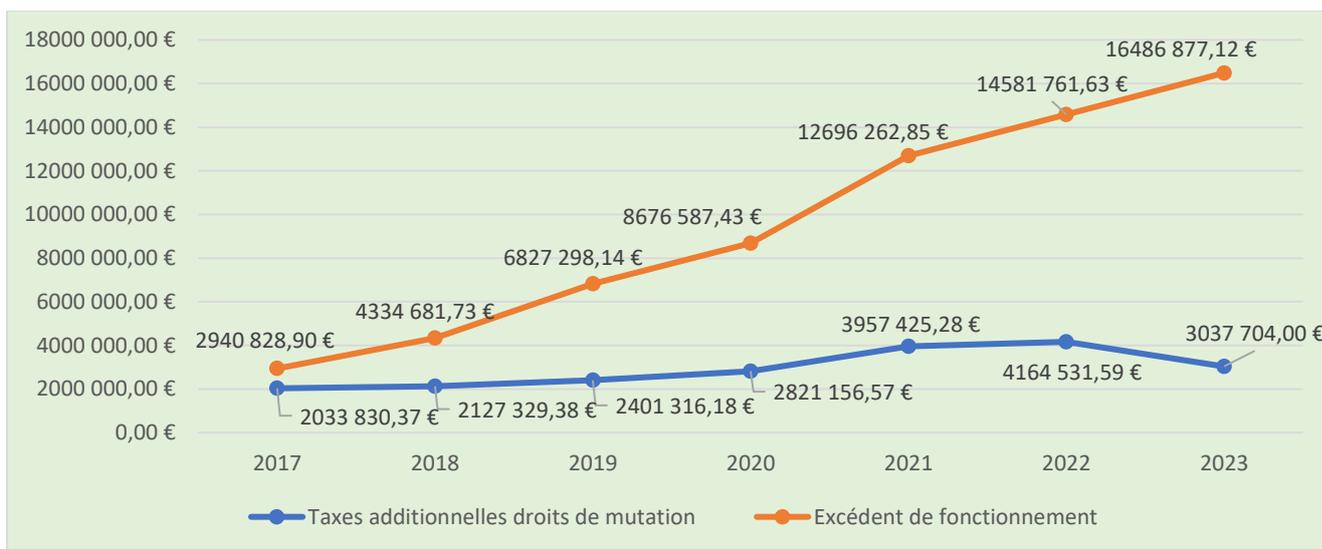
AR Prefecture
 083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
 Reçu le 20/09/2024

Les droits de mutation sont également une composante importante dans les ressources de la collectivité. Toutefois, et conformément aux prévisions, cette recette a diminué de 27,06 % pour notre commune en 2023 par rapport au produit de 2022. Ce phénomène est lié à la baisse du volume des transactions immobilières et des prix. Cette tendance a débuté en 2022, lorsque les taux d'intérêt ont augmenté et que le taux d'usure est resté bas, provoquant un ralentissement du marché immobilier. Par mesure de prudence, la prévision de recette avait été revue à la baisse au budget 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxes additionnelles droits de mutation	2 127 329,38 €	2 401 316,18 €	2 821 156,57 €	3 957 425,28 €	4 164 531,59 €	3 037 704,00 €



Malgré un recul des recettes des droits de mutation de 1,1 M€, l'excédent de fonctionnement 2023 progresse de 1,9 M€ par rapport à celui de 2022.



❖ Les dépenses de gestion courante

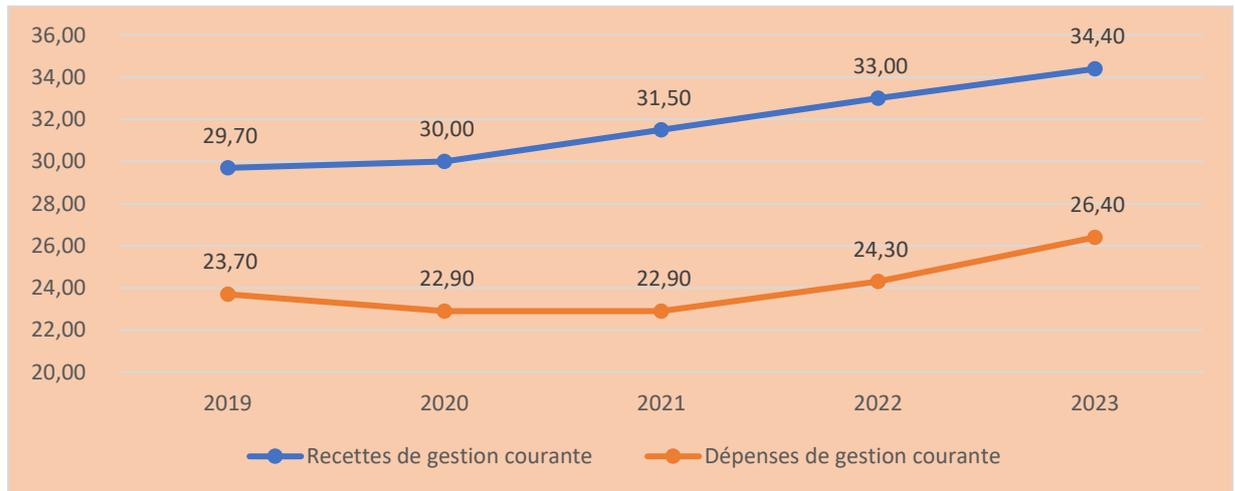
Après une évolution de 6,18 % en 2022, les dépenses de gestion courante augmentent de 8,94 % en 2023 sous l'effet d'une inflation toujours marquée qui a impacté de nombreux postes de matériels et fournitures, ainsi que les énergies, et sous l'effet également de la

revalorisation du point d'indice des agents territoriaux de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, qui se cumule à celle de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

AR Prefecture
083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024

Les recettes ne progressent que de 4 %, ce qui provoque une légère érosion de l'épargne de gestion. Pour autant, aucun effet ciseaux n'est à craindre.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion courante	29 713 687,01 €	30 058 915,86 €	31 544 491,65 €	33 026 004,81 €	34 391 725,06 €
Dépenses de gestion courante	23 702 111,95 €	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €	24 290 259,97 €	26 461 998,77 €



Les principales évolutions des charges courantes s'analysent par poste de la façon suivante :

	2020	2021	% évol	2022	% évol	2023	% évol
Achats de matériels et fournitures (dt énergie, carburant)	1 756 774,13 €	1 720 817,11 €	-2,05%	1 903 566,42 €	10,62%	2 058 282,96 €	8,13%
Prestations externes (dt maintenance, location, entretien matériel, assurances)	2 935 378,14 €	2 903 228,86 €	-1,10%	2 646 694,41 €	-8,84%	2 817 547,30 €	6,46%
Autres services extérieurs (dt honoraires, festivités, téléphonie)	905 807,75 €	834 820,24 €	-7,84%	1 015 222,65 €	21,61%	1 046 683,61 €	3,10%
Impôts et taxes (dt taxes foncières)	97 200,85 €	80 495,35 €	-17,19%	72 710,00 €	-9,67%	93 192,75 €	28,17%
Charges de personnel	14 922 838,86 €	14 811 904,35 €	-0,74%	15 858 514,20 €	7,07%	17 156 511,32 €	8,18%
Atténuations de produits (dt pénalités SRU, fonds péréquation interco)	821 277,14 €	1 055 428,18 €	28,51%	1 058 959,69 €	0,33%	1 102 381,89 €	4,10%
Charges de gestion courante (dt indemnités élus, subventions associations et budgets annexes)	1 445 086,63 €	1 468 751,78 €	1,64%	1 734 592,60 €	18,10%	2 187 398,94 €	26,10%
Total	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €	-0,04%	24 290 259,97 €	6,18%	26 461 998,77 €	8,94%

Les postes d'achat de matériels et de prestations externes (travaux réalisés par entreprises) laissent apparaître clairement les effets de l'inflation.

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu 18/03/2024
AR Prefecture
Bureaux locaux

Les impôts et taxes augmentent en raison de la revalorisation des bases fiscales qui impacte notre cotisation de taxes foncières, ainsi que par le versement de la taxe sur les bureaux locaux commerciaux, locaux de stockages et aires de stationnement (TSBCS) instaurée au 1^{er} janvier 2023. Cette taxe, appliquée aux Départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, constitue une contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) reliant Marseille à Nice.

Concernant les charges de personnel, il convient de préciser que l'exercice 2022 n'a été impacté par la revalorisation du point d'indice de 3,5 % que sur 6 mois (juillet à décembre), alors que l'exercice 2023 a été impacté par la revalorisation de 3,5 % sur 12 mois, cumulée à celle de 1,5 % sur 6 mois (juillet à décembre).

L'intégration de l'activité Petite Enfance sur le budget du CCAS, et l'attribution des primes de fin d'année à l'ensemble des agents, combiné aux effets de l'inflation et aux revalorisations du point d'indice, ont contribué à augmenter la participation de la ville au financement de cette structure (charges de gestion courante) de plus de 300 K€.

L'ensemble des points sont des éléments qui contribuent à l'augmentation des dépenses de gestion courante de 8,94 %.

❖ **Une épargne brute qui diminue légèrement mais qui couvre le remboursement du capital de la dette....**

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette).

Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et/ou couvrir le remboursement de sa dette.

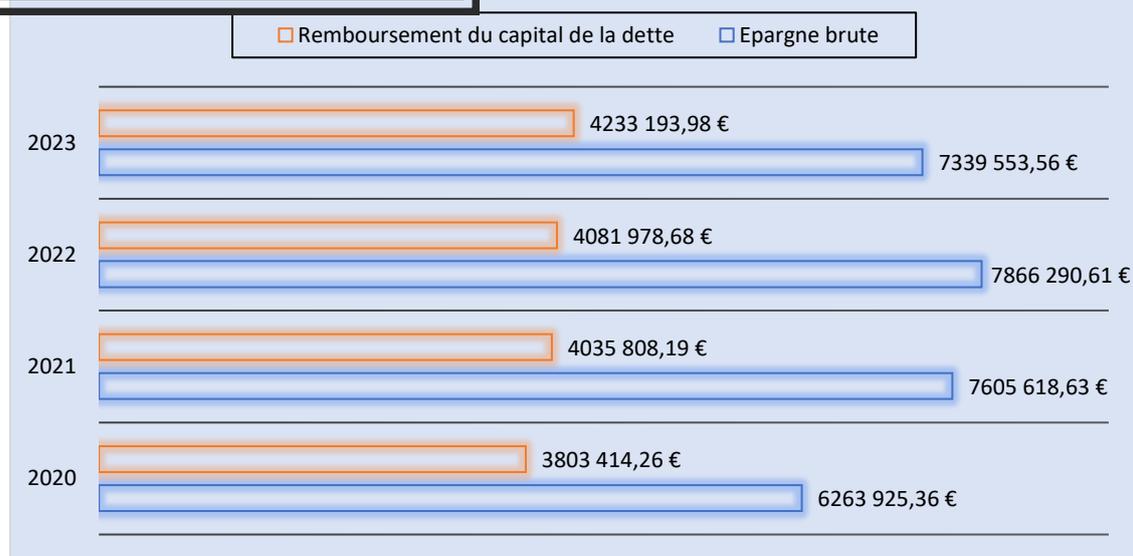
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Il s'agit d'un indicateur de la solvabilité de la collectivité.

Pour la première année depuis le début de la mandature, l'épargne brute connaît une légère diminution, sous l'effet des éléments évoqués dans l'analyse de l'évolution des charges courantes. Pour autant, son niveau reste très satisfaisant et elle permet de couvrir le capital de la dette à rembourser annuellement.



AR Prefecture

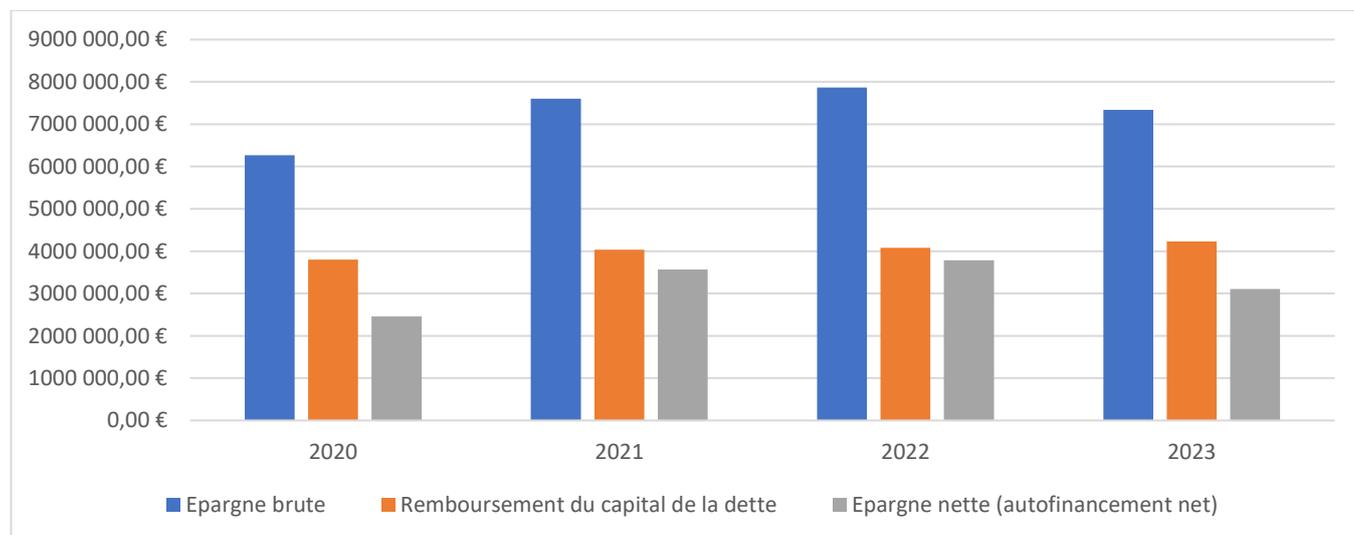
083-218301075-20240314=DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024



❖ ... Une épargne nette confortable, qui a augmenté de 26 % depuis le début de la mandature mais qui est impactée par la diminution de l'épargne brute et par le remboursement de la dette antérieure.

En effet, l'épargne nette correspond au solde de l'épargne brute restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette. L'épargne brute ayant diminué, l'effet se répercute, par effet mécanique, sur l'épargne nette qui diminue également.

Malgré la politique de désendettement menée depuis 2020 et qui a contribué à réduire l'encours de dettes de 43,2 M€ à 33M€, la charge annuelle de remboursement du capital de la dette pèse toujours sur les finances de la collectivité et restreint les capacités à autofinancer les investissements.



RETROSPECTIVE 2020-2023

Analyse	2020	2021	2022	2023
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 889 757,26 €	2 526 293,60 €	4 685 318,15 €	4 214 724,96 €
FCTVA	541 465,00 €	677 790,00 €	426 399,37 €	553 510,70 €
Taxes d'aménagement	560 657,72 €	543 135,80 €	633 225,76 €	812 222,19 €
Subventions	159 215,16 €	440 981,38 €	267 947,60 €	831 001,27 €
Emprunts	4 000 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
Régularisation d'emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remb du capital prêt CAVEM et SPIC stationnement	34 566,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	23 254,79 €	0,00 €	300,00 €	480,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	8 208 916,63 €	4 188 200,78 €	7 513 190,88 €	6 411 939,12 €
Total des recettes réelles hors emprunt nouveau	4 208 916,63 €	4 188 200,78 €	6 013 190,88 €	6 411 939,12 €

Les recettes réelles d'investissement diminuent légèrement par rapport à 2022 sous le double effet de l'absence de recours à l'emprunt et de la baisse de l'affectation de résultat (excédents de fonctionnement capitalisés) qui diminue de plus de 470 k€.

A noter que le besoin d'affectation de résultat dépend du déficit d'investissement constaté l'année précédente.

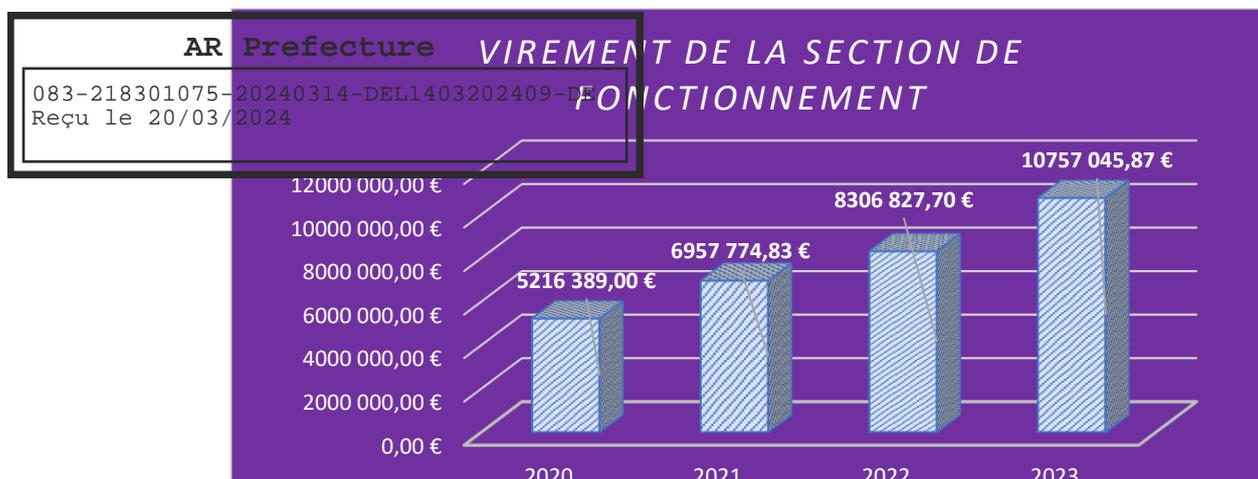
Neutralisé de ces deux éléments, les recettes réelles progressent de 14,46 % par rapport à 2022.

Les recettes liées aux subventions obtenues sont en nette augmentation, ce qui est la résultante de la politique de recherches de financements externes menée par la collectivité.

Le virement de la section de fonctionnement, résultante de la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, a progressé de 29,5 % en 2023 par rapport à 2022 et devrait encore évoluer en 2024. Il a doublé depuis le début de la mandature.

Ce phénomène est rendu possible grâce à une forte évolution de l'excédent de fonctionnement, sous l'effet d'une optimisation des recettes et une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Bien qu'uniquement budgétaire, il contribue à la couverture des dépenses d'investissement et limite le besoin de recours à l'emprunt.



❖ Les dépenses d'investissement

RETROSPECTIVE 2020-2023				
Analyse	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	4 625 756,64 €	3 308 815,00 €	3 441 635,38 €	4 781 204,98 €
Dépenses financières	3 807 141,00 €	4 035 808,19 €	4 082 083,68 €	4 329 594,30 €
Total des dépenses réelles d'investissement	8 432 897,64 €	7 344 623,19 €	7 523 719,06 €	9 110 799,28 €

Les dépenses d'équipement évoluent par rapport à 2022 du fait de la mise en œuvre d'opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement. Certaines ont été réalisées en totalité, telles que l'aménagement du Lac de l'Aréna, les travaux des parkings, et l'aménagement du Guichet Unique. D'autres ont connu un début d'exécution comme l'extension du groupe scolaire de la Bouverie, la construction du gymnase du collège André CABASSE, le stade de la Bouverie, l'aménagement de l'espace de loisirs et associatif Eléa Perrin et les études pour la voie de contournement. Le rythme devrait s'accélérer en 2024.

Les dépenses financières, relatives au remboursement du capital de la dette, représentent en moyenne 61,75 % des recettes réelles d'investissement sur la période 2020-2023. Ce phénomène est la conséquence d'un endettement trop important et réduit les capacités d'équipement de la collectivité.

b. Les orientations pour 2024

L'audit financier de début de mandat a mis en avant l'insuffisance de l'épargne nette indispensable à la réalisation d'équipements, du fait d'un endettement trop important. En parallèle, l'absence de réels investissements structurants au cours des derniers mandats et l'évolution constante de la population génèrent des besoins en réalisation d'équipements.

La politique menée depuis 2020 est dictée par ces deux constats et il s'avère qu'elle porte ses fruits.

L'année 2024 s'établit dans la continuité de cette volonté de répondre au mieux aux besoins de la population.

AR Préfecture

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE

Reçu le 20/03/2024

❖ **Le contexte de la lettre de cadrage**

L'année 2024 reste placée sous le signe de la rigueur, dans un contexte conjoncturel toujours impacté par une forte inflation.

La préparation budgétaire s'inscrit à nouveau dans le cadre d'une maîtrise des dépenses et d'une volonté de maintenir une bonne santé financière de la Commune. L'objectif voulu est de poursuivre l'amélioration des épargnes brute et nette dans le but de pouvoir réaliser un programme d'investissement ambitieux, tout en poursuivant la réduction de l'endettement.

A ce titre, les objectifs majeurs évoqués les années précédentes restent de rigueur, à savoir :

- Maîtriser les charges à caractère général de l'ensemble des services de la ville et des budgets annexes, dans une volonté de maintenir le train de vie de la collectivité tout en assurant la qualité des services publics
- Poursuivre l'optimisation des recettes propres
- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale en privilégiant la mutualisation ou la permutabilité des postes
- Réduire l'impact de l'endettement sur les années à venir
- Ajuster le programme d'investissement établi fin 2020, en fonction de l'avancement des projets initiaux et de la temporalité de leurs réalisations, mais également par ajout de projets nouveaux rendus possibles grâce aux recettes nouvelles attendues, tant en matière de fiscalité que d'aides financières de partenaires extérieurs
- Contenir la pression fiscale, en maintenant les taux de fiscalité de base
- Poursuivre la recherche de contributions de partenaires extérieurs au financement des projets

❖ **La tendance des prévisions budgétaires pour l'année 2024**

Le projet de budget 2024 actuellement en cours de préparation et de réflexion permet d'afficher, à ce stade, une tendance d'évolution par rapport aux prévisions 2022 et 2023.

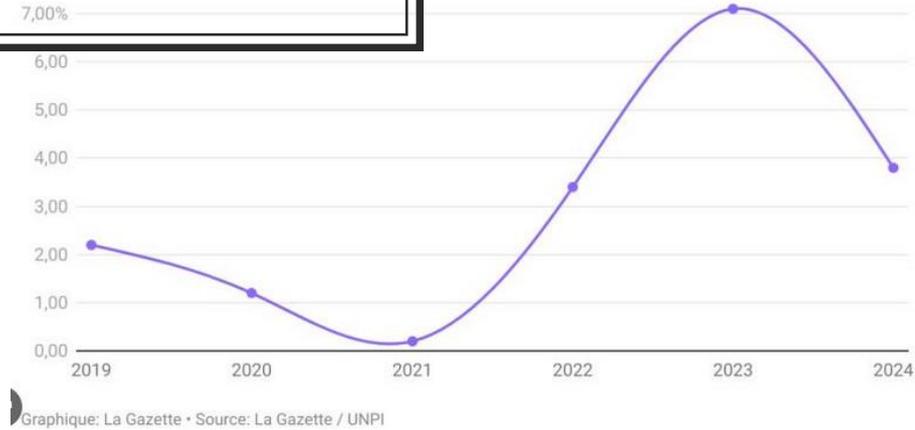
PROSPECTIVE 2022-2024

Analyse	BUDGET 2022	BUDGET 2023	PREVISIONS 2024 NON DEFINITIVES	Evolution prévisionnelle budget 2024/2023
Recettes de gestion courante	28 848 800,00 €	31 670 100,00 €	34 692 000,00 €	9,54%
Dépenses de gestion courante	26 151 117,00 €	28 836 869,92 €	30 048 603,00 €	4,20%
Epargne de gestion	2 697 683,00 €	2 833 230,08 €	4 643 397,00 €	63,89%
Résultats financiers	-848 000,00 €	-908 000,00 €	-822 300,00 €	-9,44%
Résultats exceptionnels	95 200,00 €	-57 000,00 €	-56 300,00 €	-1,23%
Résultats des provisions	-438 000,00 €	-338 300,00 €	-110 750,00 €	-67,26%
Dépenses imprévues	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	
Epargne brute	1 906 883,00 €	1 929 930,08 €	3 654 047,00 €	89,34%
Remboursement du capital de la dette	4 100 000,00 €	4 250 000,00 €	4 230 000,00 €	-0,47%
Epargne nette (autofinancement net)	-2 193 117,00 €	-2 320 069,92 €	-575 953,00 €	-75,18%
Dépenses réelles d'investissement	13 643 821,79 €	17 856 346,58 €	20 365 751,31 €	14,05%
Recettes réelles d'investissement	8 550 592,41 €	9 027 953,53 €	11 248 202,52 €	24,59%
Besoin de financement	5 093 229,38 €	8 828 393,05 €	9 117 548,79 €	3,28%
Emprunts nouveaux	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Variation du fonds de roulement	-7 286 346,38 €	-11 148 462,97 €	-9 693 501,79 €	-13,05%

A ce stade, les prévisions 2024 ne sont pas arrêtées de façon définitive et pourront encore être modifiées. Il est toutefois d'ores et déjà possible de constater une évolution raisonnée des dépenses de gestion courante attendues pour 2024 (4,2 %), ce qui traduit un réel effort supplémentaire de réduction du train de vie de la collectivité.

Concernant les recettes de fonctionnement, la constance est de mise en matière de tarification. Il est attendu un produit fiscal en augmentation, compte tenu d'une revalorisation des bases de fiscalité annoncée de 3,9 %, ainsi que sous l'effet de la mise en œuvre de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés instaurée en 2023.

083-218301075-20240814-DEI-1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024



Les dépenses d'investissement progressent en raison de l'intégration, au PPI, de nouveaux projets.

❖ La révision du PPI

Le programme d'investissement prévu sur la durée du mandat a donné lieu à une nouvelle révision fin 2023 qui s'est traduite, au regard du contexte financier évolutif tant en matière de fiscalité que d'aides financières obtenues auprès de partenaires extérieurs, par des ajouts de projets nouveaux ou par des augmentations de certains postes, notamment sur les voiries générales.

Certains ajustements sont rendus nécessaires par la revalorisation des estimations chiffrées des travaux et/ou des modifications de temporalité de réalisation des projets prévus initialement, pour tenir compte du phasage et de la complexité des études préalables à mener.

Le programme pluriannuel d'investissement revu pour la période 2024 -2026 s'établit ainsi :

		PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS							
AR Prefecture		Coût projet	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
AMENAGEMENTS URBAINS					Realise et engagé au 01/11				
083-21 Reçu le	8301075-20240314-DE11403202409-DE Voies générales le 20/03/2024	10 622 834,52 €	470 000,00 €	700 000,00 €	452 834,52 €	452 834,52 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
	Réfection route de marchandise	230 000,00 €	230 000,00 €	terminé					
	Voie de contournement village	4 700 000,00 €		80 000,00 €	8 760,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	1 600 000,00 €	
	Aménagement rue de Gaulle (études)	250 000,00 €						50 000,00 €	
	Aménagement avenue Eucalyptus	335 000,00 €				35 000,00 €	300 000,00 €		
	Eclairage public	2 529 465,00 €	502 569,00 €	472 536,00 €	435 296,00 €	457 403,57 €	397 032,00 €	361 118,00 €	
	Aménagement lac de l'Aréna	420 000,00 €		0,00 €	420 000,00 €	386 625,89 €	terminé		
	Enfouissement reseaux	600 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	28 706,19 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
	Itinéraires cyclables village / Bouverie	905 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	455 000,00 €	50 000,00 €	
	Abri-bus PMR	125 001,00 €	41 667,00 €	0,00 €	41 667,00 €	2 592,00 €	41 667,00 €		
	Pose de la fibre	300 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	Aménagements de parkings (Pre Chevaux, Clavel, St Anne, Mairie, Bouverie, St Denis)	400 000,00 €			400 000,00 €	93 571,30 €	terminé		
	Désimperméabilisation cours école village	573 126,00 €					573 126,00 €		
	Désimperméabilisation cours école bouverie	920 000,00 €					0,00 €	520 000,00 €	
	Espace Salvagno/Avois - jardin public	285 000,00 €					285 000,00 €		
	Propriété Avois-mur soutènement			0,00 €	9 012,00 €	projet intégré Espace Salvagno/Avois - jardin public			
	Ilôt Blay / Janin / Aicard (études) dt crèche	580 000,00 €					100 000,00 €	240 000,00 €	
	Stade Just Fontaine Perrussier	950 000,00 €					950 000,00 €		
	Réhabilitation château d'eau Les Dolmens (études)	40 000,00 €					40 000,00 €		
	Acquisition de fonciers agricoles	550 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	298 363,70 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	Projet cimetière - STEP Bouverie (études)	100 000,00 €					50 000,00 €	50 000,00 €	
	Giratoire des 4 chemins - réduction	travaux seront réalisés par le CD83 en 2025							
	Classement route Bouvreuil/Bouverie en départ	courrier au Président du CD83							
	Contre allée RDN7 Les Garillans	travaux seront réalisés par le CD83							
	Stade de la Bouverie	en cours							
BATIMENTS COMMUNAUX									
	Aménagement du guichet unique	91 790,00 €	91 790,00 €	terminé					
	Maison des Terroirs	1 440 000,00 €		250 000,00 €	124 262,15 €	615 000,00 €	705 000,00 €		
	Construction du gymnase Cabasse	1 313 015,00 €		328 250,00 €	156 507,50 €	656 512,00 €	328 253,00 €		
	Construction d'une gendarmerie à Puget S/Argens	100 000,00 €						100 000,00 €	
	Extension du groupe scolaire au village	4 300 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	750 000,00 €	7 140,00 €	150 000,00 €	3 300 000,00 €	
	Extension du groupe scolaire à la Bouverie & crèche	4 850 000,00 €		300 000,00 €	1 000 000,00 €	262 488,00 €	1 120 000,00 €	1 700 000,00 €	
	Espace de loisirs et associatif Bouverie (Eléa Perrin)	150 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	12 356,30 €	150 000,00 €		
	Accessibilité programmée (handicap)	223 866,00 €	90 852,00 €	33 722,00 €	28 102,00 €	1 140,00 €	10 950,00 €	60 240,00 €	
	Reconstruction salle Léon Jaume	270 000,00 €					270 000,00 €		
	Acquisition propriétés bâties	1 680 000,00 €	350 000,00 €	1 100 000,00 €	230 000,00 €	979 343,28 €	0,00 €	0,00 €	
	Acquisition propriété Zarabski	802 300,00 €					802 300,00 €		
	Rénovation thermique (chauffage) salle S Régis	155 000,00 €					155 000,00 €		
	Rénovation thermique (chauffage) salle Calandri	144 000,00 €					144 000,00 €		
	Rénovation énergétique groupe scolaire village	570 000,00 €					285 000,00 €	285 000,00 €	
	Regroupement des services municipaux (pour mémoire)	POUR MÉMOIRE							
	Projet San Peire (école + mairie)	POUR MÉMOIRE							
	Pôle médical Bouverie (ancienne poste) VAR HABITAT	POUR MÉMOIRE							
	OAP Blay - Janin	POUR MÉMOIRE							
	OAP Mairie - EPF- Goujon	POUR MÉMOIRE							
	Centre de loisirs Perrussier	POUR MÉMOIRE							
TOTAL PROJETS STRUCTURANTS		2 136 878,00 €	3 096 258,00 €	4 756 149,52 €	3 281 106,40 €	10 685 587,00 €	9 499 407,00 €	10 601 118,00 €	
Besoins des services dont		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 550 000,00 €		2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	
	rénovation de voirie		350 000,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €		350 000,00 €	350 000,00 €	
	rénovation de bâtiments		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	
	logiciels et matériels informatiques		255 000,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €		255 000,00 €	255 000,00 €	
	renouvellement parc auto tous services		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	
	renovation et agencements espaces verts		130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €		130 000,00 €	130 000,00 €	
	entretien équipements sportifs autres (mobilier, équipements divers, études diverses...)		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	
			1 015 000,00 €	1 015 000,00 €	1 315 000,00 €		1 315 000,00 €	1 315 000,00 €	
TOTAL BESOINS RECURRENTS		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 550 000,00 €		2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	
TOTAL BESOINS RECURRENTS + PROJETS		4 436 878,00 €	5 396 258,00 €	7 306 149,52 €		13 285 587,00 €	12 099 407,00 €	13 201 118,00 €	

Soucieux de minimiser l'impact des projets sur les finances municipales, divers partenaires sont sollicités pour contribuer au financement de nos projets. De nombreux dossiers ont été soumis courant 2023 et ont permis d'obtenir des accords de financement à hauteur de 1 006 538,56 € (38 446 € en fonctionnement et 968 092,56 € en investissement).

Il s'agit notamment de :

- Animation Marcel PAGNOL	7 000 €	Région PACA
- Garde Régionale Forestière	29 446 €	Région PACA
- Entretien des sites du conservatoire du littoral	1 000 €	Région PACA
- Entretien des sites du conservatoire du littoral	1 000 €	Département du Var
- Acquisition de 10 gilets pare-balles pour la PM	2 000 €	Etat (FIPD)
- Maison des terroirs et gîte pour l'écotourisme	100 200 €	Etat (DSIL)
- Rénovation thermique salle Suzanne Régis	88 444 €	Département du Var
- Rénovation thermique salle Calandri	90 000 €	Département du Var
- Optimisation parking Clavel	30 000 €	Département du Var
- Jardin public Salvagno	150 000 €	Département du Var
- Rénovation énergétique groupe scolaire village	99 750 €	Région PACA
- Désimperméabilisation des cours du groupe scolaire village	229 254,56 €	Etat (fonds vert)
- Rénovation stade Just Fontaine au Perrussier	175 000 €	Département du Var
- Achat de 2 catamarans type hobie cat 15	3 444 €	Région PACA

Ces financements, ajoutés aux dossiers présentés les années précédentes, représentent une somme globale de 4 M€ sur la période 2020-2023.

L'optimisation des financements externes contribue à réduire le besoin de recours à l'emprunt dans le but de poursuivre le désendettement de la collectivité.

c. Les relations avec l'intercommunalité

L'attribution de compensation versée par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION (ECAA) est restée stable et est fixée à la somme de 1 650 187,51 €. Aucune compétence nouvelle n'a fait l'objet d'un transfert.

Elle restera identique pour 2024, aucun nouveau transfert de compétences n'étant prévu.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou des communes moins favorisées. A ce titre, la commune de Roquebrune-sur-Argens a versé une somme de 173 454 € au titre de 2023, en progression de 15 % par rapport à 2022. La participation 2024 n'est pas encore connue mais une revalorisation de l'ordre de 5 % est envisageable.

Outre les projets évoqués dans le rapport 2023, à savoir un fonds de concours de 782 500 € pour la Maison des Terroirs et l'aménagement du bord de mer aux Issambres évalué à 4 M€, ECAA soutiendra les projets de la commune de la manière suivante :

- La rénovation du stade Just Fontaine au Perrussier pour un montant d'environ 260 000 €
- L'attribution d'une enveloppe annuelle de 2,5 M€ sur la période de 2024 à 2026 dédiée à des projets structurants (tels que la voie de contournement)

a. Structure des effectifs – évolution de 2020 à 2024

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Emplois Aidés	Collabora.	TOTAL
01/01/2020	258	34	89	2		383
01/01/2021	278	12	77		2	369
01/01/2022	280		86	1	3	370
01/01/2023	272	6	113	1	2	394
01/01/2024	268	31	85		3	387

b. Répartition de l'effectif par filière au 1^{er} janvier 2024

Filières	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Collabora.	TOTAL
Administrative	84	3	7	3	97
Animation	27	12	42		81
Culturelle	4		3		7
Police Municipale	29	1			30
Sociale	13				13
Sportive	8				8
Technique	103	15	33		151
TOTAL	268	31	85	3	387

c. Répartition par quotité de travail au 1^{er} janvier 2024

	Temps complet	Temps Partiel						Temps Non Complet *	TOTAL
		90%	80%	70%	60%	50 %	Total		
Administrative	81	1	12		1	1	15	1	97
Animation	57	1	10		1	10	22	2	81
Culturelle	4						0	3	7
Police municipale	29		1				1	0	30
Sociale	10	3					3	0	13
Sportive	6		1	1			2	0	8
Technique	129	2	2			2	6	16	151
TOTAL	316	7	26	1		13	49	22	387

d. Répartition par sexe et par catégorie au 1^{er} janvier 2024

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	151	117	268
STAGIAIRES	25	6	31
CONTRACTUELS	53	32	85
COLLABORATEURS	3		3
TOTAL	232	155	387

Le taux global de féminisation est de 60 %.

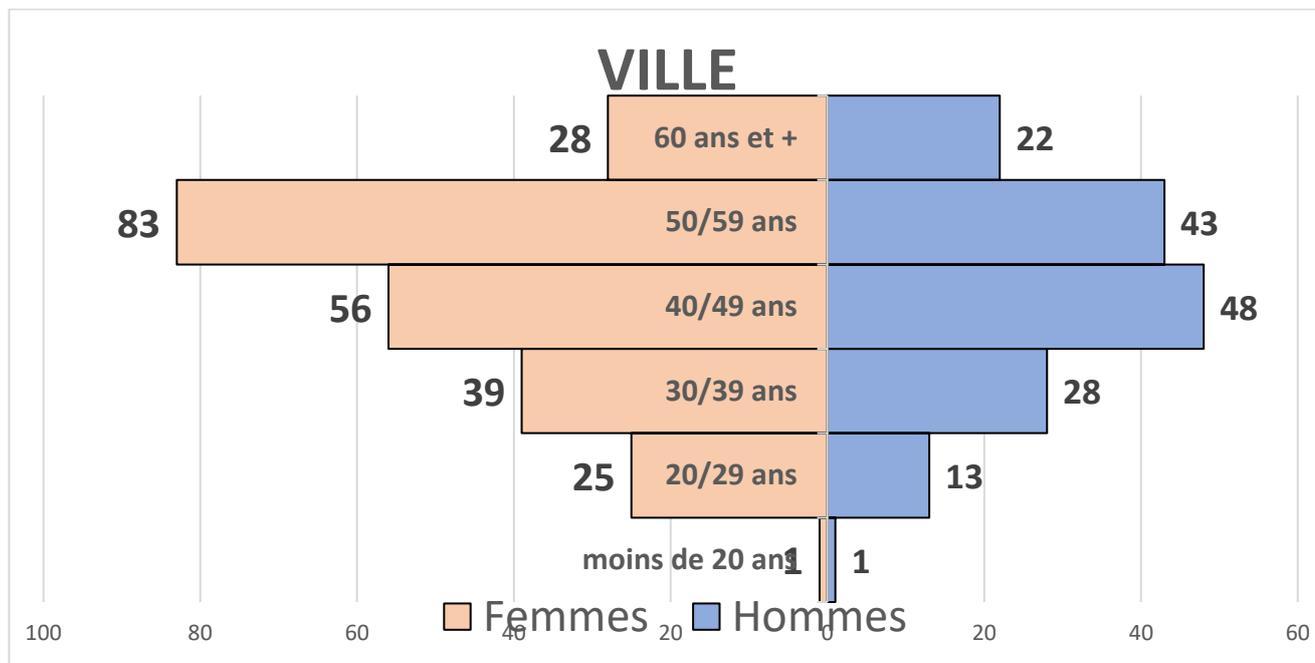
AR Prefecture

083-218000144
Reçu le 20/03/2024

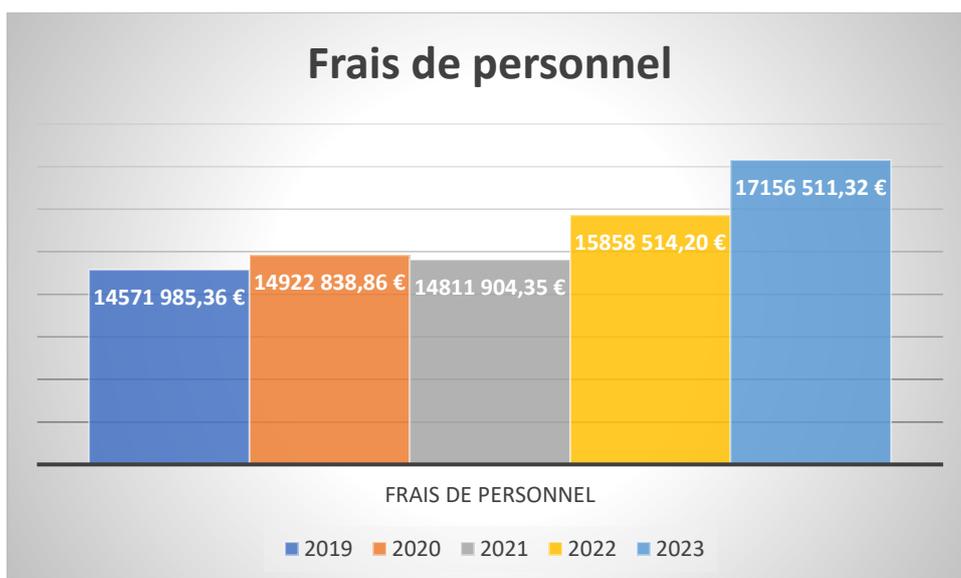
Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2023 le nombre de stagiaires et de contractuels étaient respectivement de 6 et 113. A ce jour, et suite à la campagne de déprécarisation des emplois menée courant 2023, ils sont respectivement de 31 et 85.

e. La pyramide des âges

La pyramide des âges de la Collectivité présente une forte proportion pour la tranche des 50/59 ans avec 32,56 %.



f. Les dépenses de personnel



Le budget relatif à la masse salariale, réalisé en 2023, se répartit ainsi :

AR Préfecture		
083-218301075-20240314-DELIBERATION	Rémunération	%
Reçu le 20/03/2024	TITULAIRES	44,23
	CONTRACTUELS	11,28
	CHARGES	44,49

Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,41 % entre 2019 et 2020 et elles ont diminué de 0,74 % entre 2020 et 2021.

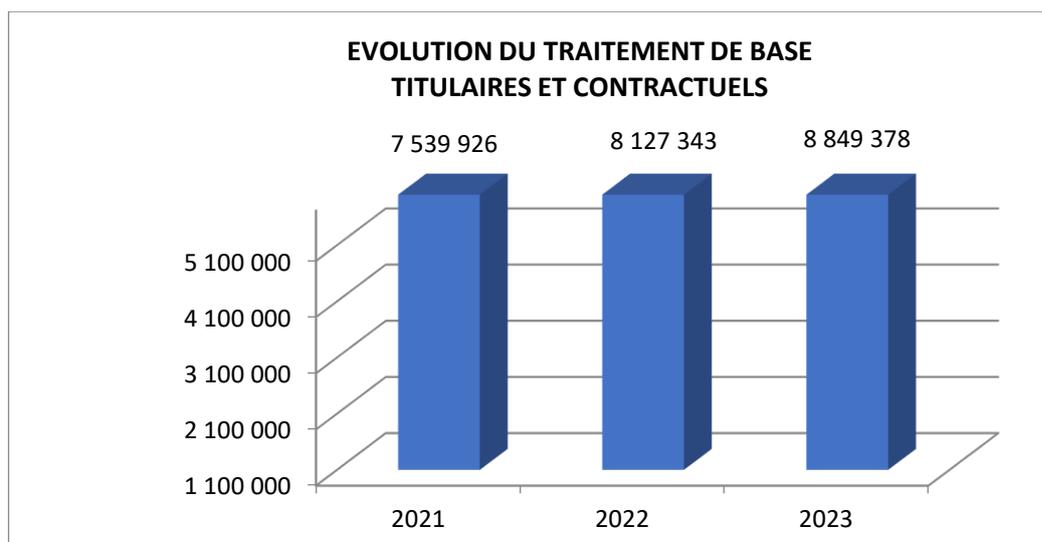
Elles ont évolué de 7,07 % en 2022 par rapport à 2021, sous l'effet de :

- La déprécarisation de contrats horaires et agents contractuels
- La hausse de la valeur du point d'indice (+ 3,5 %) sur 6 mois (juillet à décembre)
- Les hausses successives du SMIC en 2022 (+ 0,9 % en janvier 2022, + 2,65 % en mai 2022 et + 2,01 % en août 2022)
- Le doublement de la cotisation du versement transport à l'intercommunalité
- La création de services nouveaux tels que le Service Technique des Issambres, la Maison des Jeunes, l'agence postale ou le guichet unique qui nécessitent des agents supplémentaires

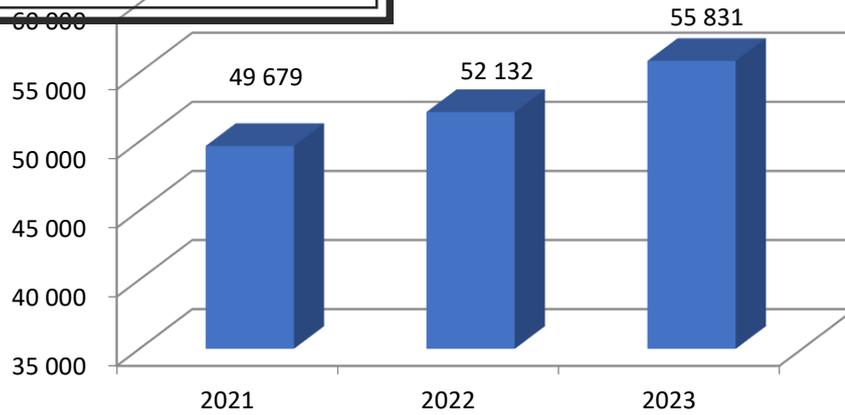
En 2023, les dépenses de personnel ont connu une nouvelle hausse de 8,18 % liée aux éléments suivants :

- Poursuite de la campagne de déprécarisation des contrats horaires et des agents contractuels (31 agents)
- L'impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % sur l'ensemble de l'année et revalorisation de l'indice de 1,5 % sur 6 mois (juillet à décembre)
- La revalorisation du SMIC de 2,22 % au 1^{er} mai 2023
- La campagne de revalorisation des IFSE pour certains agents dont une partie n'en bénéficiait pas

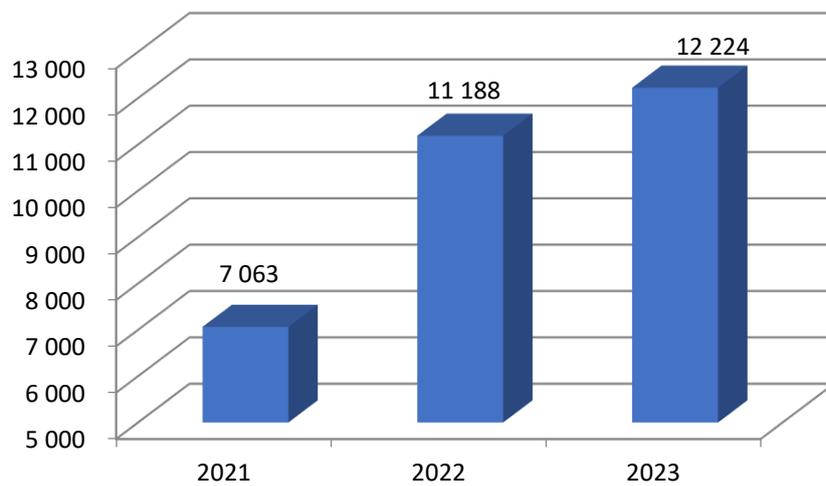
g. Evolution de certains éléments de la masse salariale



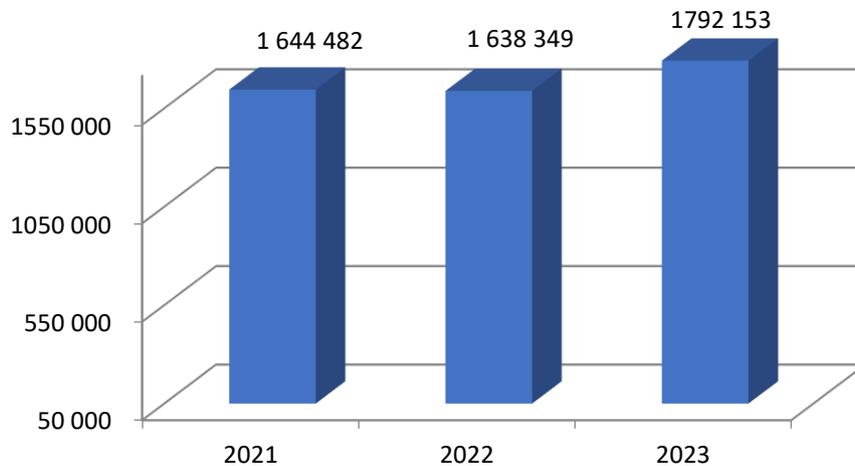
083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 20/03/2024



EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES
TITULAIRES ET CONTRACTUELS



EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRES ET CONTRACTUELS
(IFSE + IAT ET PRIME DE LA POLICE MUNICIPALE)



h. La durée effective du travail

AR Préfecture

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE

Reçu le 20/03/24

Le temps de travail est fixé à 37 heures par semaine.

Cependant, certains services comme l'animation ou le service entretien ont leur planning annualisé. Le temps de travail des agents est de 35 h par semaine. Ils ne peuvent donc pas bénéficier des 12 jours d'ARTT.

Les agents bénéficient de 12 jours d'ARTT et 27 jours de congés annuels (à temps complet), dont un est obligatoirement utilisé pour le lundi de Pentecôte. Avec le retour aux 1 607 heures, les agents ne peuvent plus bénéficier de congés d'ancienneté.

i. Les avantages en nature

Les avantages en nature fournis en 2023 aux agents de la collectivité se répartissent comme suit :

	Nb d'agents	Statut	Montant
LOGEMENT	4	Titulaires	12 207 €
REPAS	23	7 Contractuels 16 Titulaires	2 508 €

j. Evolution prévisionnelle pour 2024

La politique de déprécarisation lancée depuis le 1^{er} janvier 2022 se poursuit. A ce titre, 7 stagiairisations supplémentaires seront prononcées à compter du 1^{er} février 2024, après 31 stagiairisations courant 2023.

L'année 2024 devra supporter, sur un plein exercice, la hausse de la valeur du point d'indice (+ 1,5 %) applicable depuis le 1^{er} juillet 2023,

Les hausses obligatoires 2024 sont les suivantes :

- le plafond de Sécurité Sociale passe de 3 666 € / mois à 3 864 € (+ 5,4 %)
- la cotisation patronale CNRACL passe de 30,65 % à 31,65 %
- le SMIC horaire brut passe de 11,52 % à 11,65 %
- revalorisation des grilles indiciaires : octroi de 5 points d'indice majoré, pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique

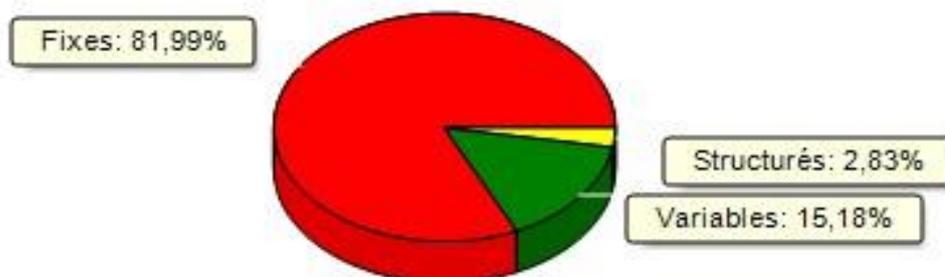
Les prévisions de recrutements, hormis dans le cadre du remplacement d'agents ayant quitté la collectivité (retraite, mutation), sont de l'ordre de 4 postes.

a. Le profil de l'encours de la dette

Le profil de l'encours de la dette par prêteur à fin 2023 s'établit ainsi :

Prêteurs	Libellé	Au 31 décembre 2023
AFL	AGENCE FRANCE LOCALE	8 919 933,40 €
CA	CREDIT AGRICOLE	2 392 187,98 €
CCF	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 347 710,65 €
CDC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	801 503,47 €
CE	CAISSE EPARGNE COTE AZUR	6 200 098,25 €
CFFL	Caisse Française de financement local	587 251,71 €
CRCA	Crédit agricole renégocié	8 512 501,39 €
SG	SOCIETE GENERALE	1 250 000,00 €
		33 011 186,85 €

La dette est composée à 81,99 % de taux fixes et 15,18 % de taux variables indexés sur des indices fiables (EONIA, EURIBOR, LIVRET A). Les emprunts à taux structurés ne représentent que 2,83 % et ne sont pas considérés comme des emprunts à risques. Ils portent sur 2 contrats réalisés en 2007 et dont le capital restant dû s'élève à 934 188,16 €. Ces contrats seront intégralement remboursés en 2027.

**b. L'évolution de l'encours de la dette**

La municipalité actuelle travaille activement à la réduction de l'encours de la dette, au regard de son impact sur les capacités d'investissement et les besoins d'équipements à réaliser. Il s'agit d'un enjeu déterminant à la faisabilité du programme pluriannuel d'investissement.

L'encours global de la dette de notre collectivité a évolué ainsi depuis 2016 :

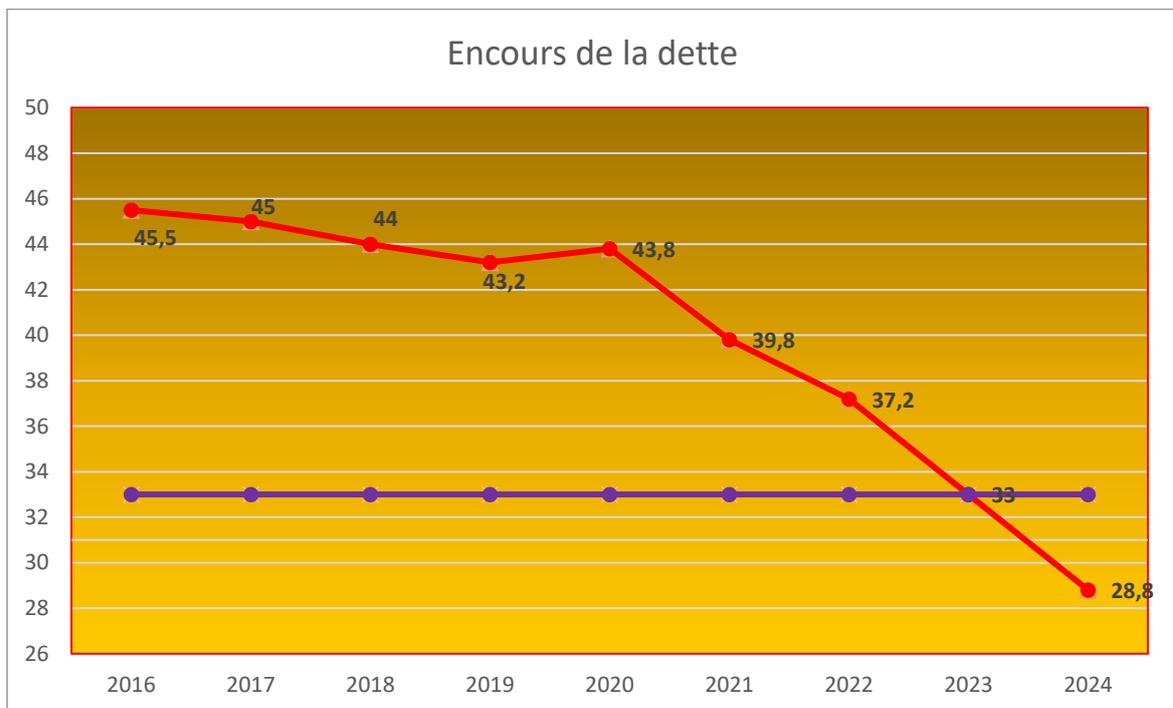
AR Préfecture

083-21871-10-2024-99-11
Reçu le 20/03/2024

- Au 31 décembre 2016 : 45 484 609,19 €
- Au 31 décembre 2017 : 44 984 388,37 €
- Au 31 décembre 2018 : 43 997 590,42 €
- Au 31 décembre 2019 : 43 198 459,32 €
- Au 31 décembre 2020 : 43 862 167,70 €
- Au 31 décembre 2021 : 39 826 359,51 €
- Au 31 décembre 2022 : 37 232 693,47 €
- Au 31 décembre 2023 : 33 011 186,85 €

Il est intéressant de préciser que l'objectif fixé par l'équipe municipale actuelle en matière de niveau d'endettement à atteindre d'ici la fin de la mandature est d'ores et déjà réalisé, à mi-mandat.

A ce stade et au regard des résultats dégagés fin 2023, il n'est pas envisagé de prévoir un recours à l'emprunt au budget primitif 2024. Si un besoin de recours à l'emprunt s'avérait nécessaire, il resterait très limité. Sans recours à l'emprunt, l'encours global de la dette se situera à 28,8 M€ au 31 décembre 2024.



c. Un désendettement significatif depuis 2020

L'amélioration des résultats de fonctionnement, liée à une bonne maîtrise des dépenses et une optimisation des financements externes, permet de limiter le recours à l'emprunt depuis 2020. Ce phénomène contribue à accentuer considérablement le désendettement de la collectivité.

L'encours de la dette a diminué de 24,74 % depuis son niveau de fin 2020, soit -10,8 M€.

AR Préfecture
083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE,
Reçu le 19/02/24

A noter que l'augmentation de l'encours de dettes à fin 2020 a été conditionnée par l'obligation de neutraliser une recette de cession foncière aux ISSAMBRES inscrite au budget sur la mandature précédente mais non réalisable. Neutralisé de cet élément, l'encours de dettes à fin 2023 s'établirait à 31,4 M€, ce qui aurait porté le désendettement à - 12,4 M€ par rapport à 2020.

d. La capacité de désendettement

La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de sa situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures, est celui de la capacité de désendettement.

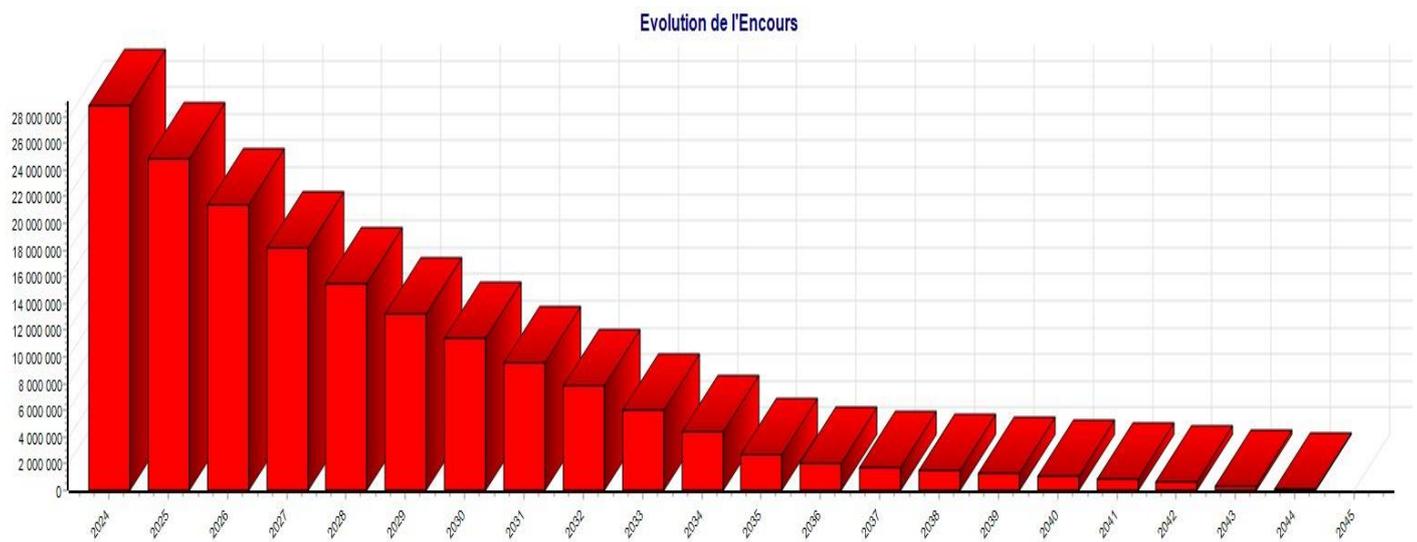
La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Ce ratio doit être le plus proche possible de 0, sachant que 12 ans constituent le seuil critique au-delà duquel la solvabilité de la collectivité est remise en cause.

A fin 2023, la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 4,5 ans (contre 5,24 ans à fin 2021 et 4,73 ans à fin 2022), tel que l'indique le tableau mentionné dans l'analyse rétrospective précédente. Ce qui signifie que si nous affectons la totalité de notre épargne brute au remboursement de l'encours de dette, nous absorberions la totalité de notre endettement en 4,5 ans.

Ce ratio se rapproche de la moyenne nationale du secteur communal, dont la capacité de désendettement est fixée à 4,7 ans (cf supra graphique délai de désendettement page 9)

e. La projection de l'extinction de la dette



A. Le contexte actuel et rétrospectif

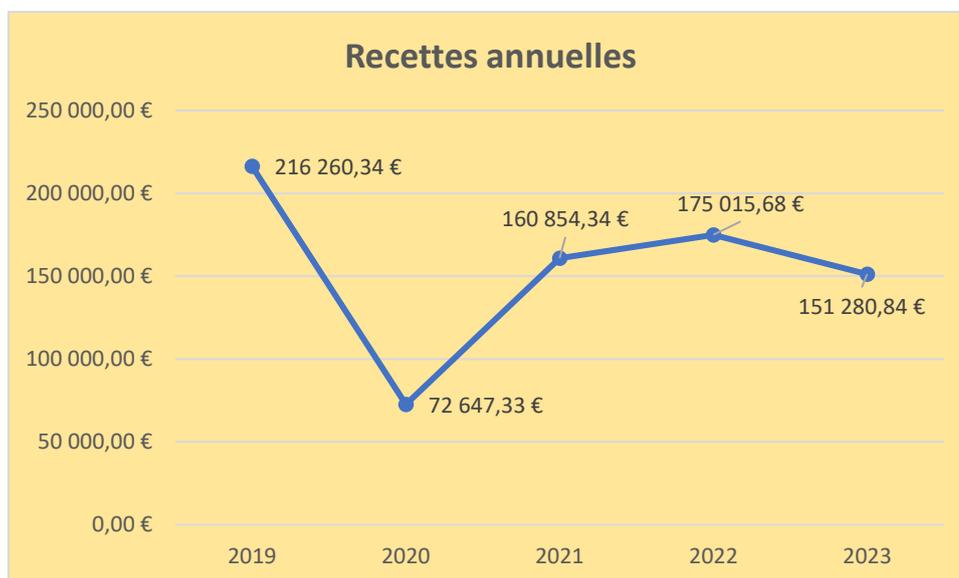
Dans la continuité de la nouvelle organisation mise en place en 2020 afin de proposer une offre de qualité à la fois aux activités touristiques et aux activités municipales, l'année 2023 a permis de consolider et améliorer cette organisation. En débutant l'accueil des scolaires dès le mois de mars et en élargissant ainsi la période d'ouverture, le centre nautique a pu répondre favorablement à l'ensemble des demandes de groupes extérieurs sollicitant une activité en avant-saison.

Les activités commerciales gérées par le SPIC Centre Nautique (payantes)

- Les groupes scolaires des communes avoisinantes (Puget sur Argens - Draguignan - Plan de la Tour – Sainte Maxime)
- Les groupes scolaires issus de Savoie et hébergés au centre de vacances des Myrtes
- Les groupes de colonies de vacances
- Les cours particuliers
- Les stages de voile tout public
- Les locations de bateaux, kayaks et de planches à voile
- La cale de mise à l'eau

L'ensemble des prestations payantes a généré les recettes suivantes sur le budget annexe du SPIC Centre Nautique les Issambres :

2019	2020	2021	2022	2023
216 260,34 €	72 647,33 €	160 854,34 €	175 015,68 €	151 280,84 €



Si les activités stages d'été et accueil de groupes extérieurs ont conservé une dynamique et un taux de remplissage semblable aux années précédentes, les prestations plus individuelles telles que la location ou le cours particulier connaissent un net recul. Un recul dû en partie à une baisse de pouvoir d'achat mais aussi à une météo peu favorable (longue période mistral ou canicule sans vent).

A. Rétrospective 2023a. Fréquentation des points d'accueil

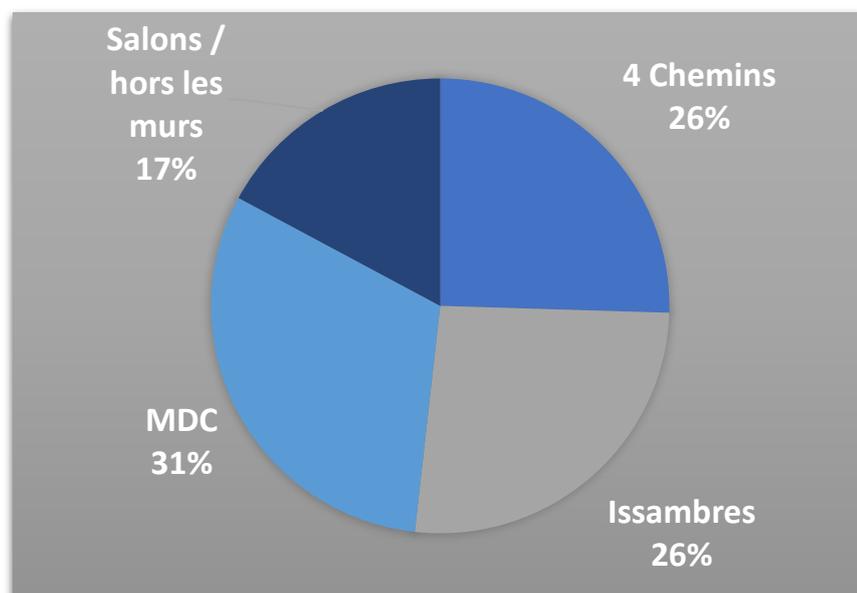
Au 31 octobre, l'Office de Tourisme a renseigné plus de **38 000** personnes

- Une diminution de **6,55 %** versus 2022
- **19 %** d'étrangers

Les données montrent clairement une hausse de la fréquentation en « hors saison » de janvier à juin et en octobre 2023 par rapport à 2022 (+ 20 %) et - 20 % de juin à septembre.

Cela suggère que l'Office de Tourisme de Roquebrune a réussi à attirer davantage de visiteurs en dehors de la période estivale traditionnelle et doit renouveler son offre de services pour juillet / août / septembre.

La Maison du Chocolat a reçu la visite de **12 088** personnes, marquant ainsi le seul point d'accueil ayant une fréquentation stable.

La répartition entre les 3 lieux d'accueil :

L'origine des touristes est en adéquation avec la fréquentation de la destination (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni et Italie). Il faut souligner que les touristes italiens font leur retour dans le top 5.

Les demandes des touristes à Roquebrune-sur-Argens, telles qu'exprimées dans les accueils de l'office de tourisme, reflètent une diversité d'intérêts. La majorité des demandes se concentre sur les musées qui représentent 22 % des préoccupations liées au patrimoine, suivie de près par les loisirs, avec la randonnée en tête (18%). Les boutiques suscitent également un intérêt significatif, totalisant 21 % des demandes. Les

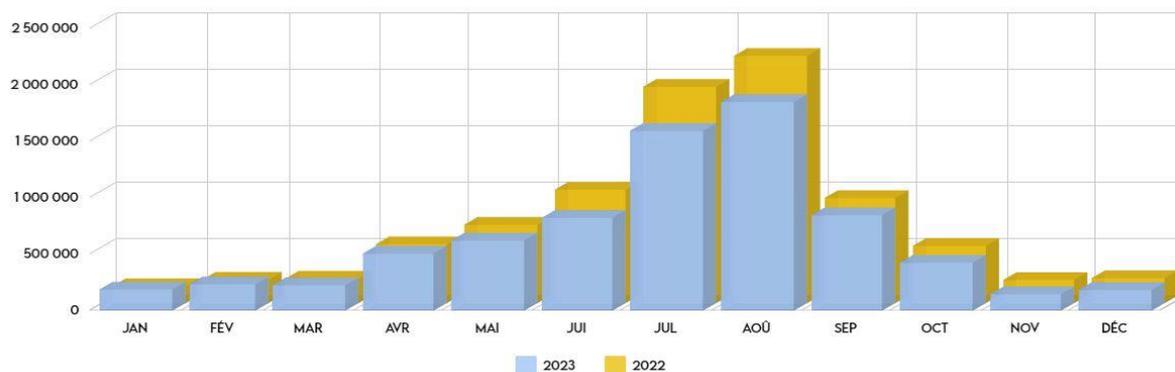
manifestations et marchés ainsi que la découverte du terroir captivent respectivement 14 % et 11 % des visiteurs. En ce qui concerne l'hébergement, 11 % des demandes sont axées sur les meubles, représentant une part importante de cette thématique.

b. Fréquentation de la destination

Données Flux Vision

7 630 464 nuitées dont **40 %** d'étrangers soit une baisse de **9,58 %** versus 2022, mais toujours en progression avec l'année de référence 2019.

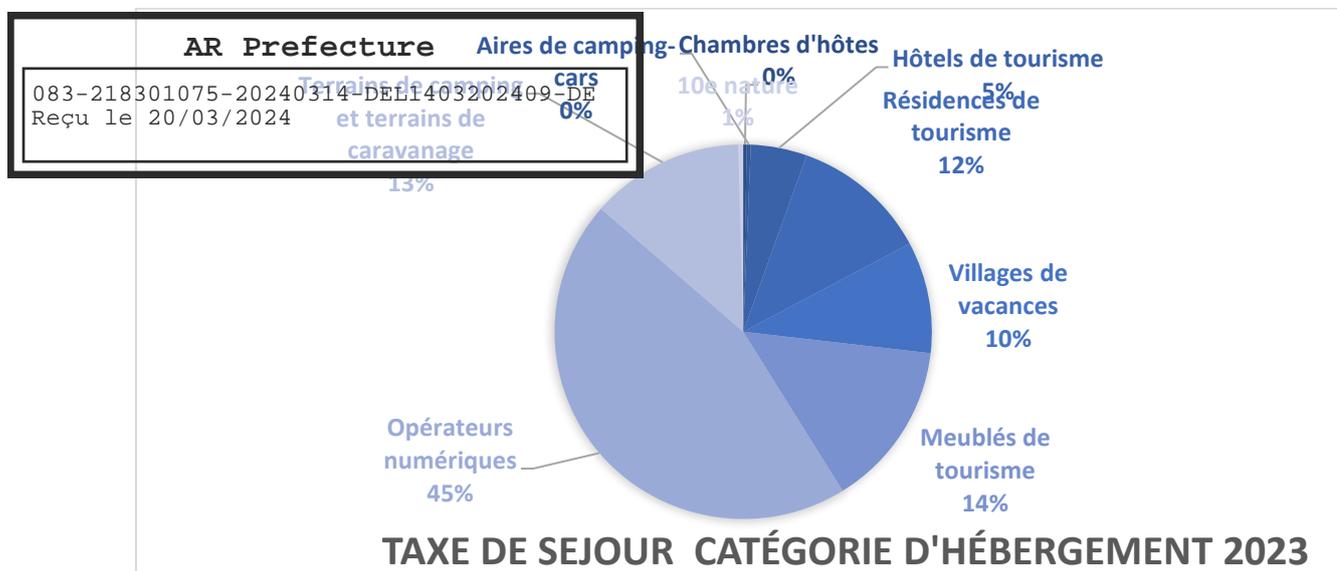
Nuitées touristiques mensuelles



Taxe de séjour (situation au 03 janvier 2024)

TAXE DE SEJOUR PERCUE	TOTAL avec opérateurs numériques			
	TS avec taxe additionnelle	Taxe additionnelle départementale 10%	Taxe additionnelle régionale 34 %	TS sans taxe additionnelle
2018	492 955 €	44 814 €	-	448 140 €
2019	554 426 €	50 402 €	-	504 023 €
2020	884 343 €	80 394 €	-	803 948 €
2021	872 876 €	89 294 €	-	783 584 €
2022	1 066 744 €	106 038 €	-	960 706 €
2023	1 620 832 €	112 137 €	299 508 €	1 209 187 €

La taxe de séjour, avec la taxe additionnelle, a connu une augmentation constante au fil des années, passant de 448 140 € en 2018 à 1 209 187 € en 2023. Elle a évolué de 25,86 % par rapport à 2022 malgré l'instauration de la taxe régionale au 1^{er} janvier 2023. Les opérateurs numériques représentent 45 % des versements par les hébergeurs.



c. Ressources Humaines

Effectifs permanents de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2023

Les effectifs permanents se composent ainsi :

- 1 personne à la Direction
- 2 personnes à la gestion administrative (1 temps complet et 1 temps partiel)
- 4 personnes dédiées à la promotion et à la communication
- 1 chargée de projets développement durable
- 5 personnes aux accueils
- 1 personne affectée au classement des meublés
- 1 personne affectée à la taxe de séjour
- 1 femme de ménage (temps partiel)

Effectifs saisonniers de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2023

Durant l'année 2023, il a été recruté 5 agents saisonniers sur les missions de « conseiller en séjour ».

L'effectif de l'EPIC Office de Tourisme au 31 décembre 2023 est de 16,69 équivalents temps plein.

d. Commercialisation :

Les chiffres 2020 à 2023

Catégories	Total TTC 2020	Total TTC 2021	Total TTC 2022	Total TTC 2023
Ventes Boutique	29 688.51€	52 188.73€	48 488,40 €	43 270.98 €
Production OT	7 449,42€	9 719.94€	9561.90 €	6147.73 €
Service Pros	16 845,00€	39 496.75€	40 358.25 €	47 605 .88 €
Commissions Tiers	1 847,04€	919.07 €	3 079.35 €	1903.53 €
Régie Pub	16 044,60€	16 550 €	22 098 €	21 240 €
CA TTC TOTAL	71 874.57€	118 871.49 €	123 585.90 €	120 168.12 €

La légère diminution du chiffre d'affaires de la boutique peut être attribuée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la baisse de fréquentation de 6% dans les Offices de Tourisme a impacté négativement les ventes. Les conditions météorologiques ont également joué un

083-218301075-20240314-DEL1403202409-DE
Reçu le 21/03/2024

AR Préfecture

role, avec la chaleur estivale de 2023 entraînant une diminution de l'engouement pour les visites guidées.

Cependant, il est important de noter que l'activité de classement des meublés touristiques présente une tendance positive, affichant une progression de 7 000 € de chiffre d'affaires. Cela indique une dynamique favorable malgré les défis rencontrés dans d'autres secteurs.

B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2024

- 1. Développement Touristique Durable et Responsable 2021-2026** : Le plan d'actions 2024 de Roquebrune-sur-Argens s'inscrit parfaitement dans la vision de la Stratégie de Développement Touristique Durable 2021-2026. Il vise à encourager la désaisonnalisation et une meilleure répartition des flux touristiques, tout en qualifiant l'offre touristique de la destination.
- 2. Transformation de l'Office de Tourisme pour s'adapter aux évolutions** : à la lumière des enseignements tirés de l'année 2023, il est apparu impératif de poursuivre la transformation de l'Office de Tourisme. Après une réorganisation complète du service Marketing/Communication, désormais plus orienté vers le numérique, l'objectif en 2024 est d'adapter le service Accueil, afin de répondre aux nouveaux comportements des visiteurs.
- 3. Élaboration d'une stratégie de communication et de marketing** axée sur le renforcement de notre engagement en faveur du tourisme durable. Notre objectif est de stimuler la fréquentation hors saison en mettant en lumière les attraits naturels, le concept de slow tourisme ainsi que les expériences uniques proposées pendant les saisons automne-hiver, tout en mettant en avant une diversité d'activités de loisirs toute l'année.
- 4. Fédérer, animer et qualifier les professionnels du tourisme** autour d'une vision commune de développement durable, favorisant ainsi une dynamique collaborative et une amélioration continue de l'offre touristique locale.

C. Evolution de la situation financière

a. Les dépenses de fonctionnement

Une légère diminution des dépenses de fonctionnement est envisagée. Cette baisse est principalement attribuable au déménagement récent de l'Office de Tourisme qui engendre une réduction significative des dépenses réelles. Pendant la période des travaux prévus, l'Office de Tourisme ne paiera pas de loyer, étant donné qu'il n'occupera pas les locaux. Il est important de souligner que cette situation est temporaire et exclusive à cette année particulière de transition vers de nouveaux locaux.

b. Les dépenses d'investissement

En 2024, des crédits seront prévus pour l'achat d'équipements et les travaux prévus dans le cadre du déplacement du siège de l'Office du Tourisme en centre-ville.

c. Les recettes de fonctionnement



Par ailleurs, il est important de noter qu'une prévision de baisse du chiffre d'affaires (CA) est attendue pour l'année 2024 en raison de la période transitoire liée au déménagement et aux travaux. Cette anticipation de diminution du CA découle directement de l'impact temporaire sur l'activité de l'Office de Tourisme pendant cette phase de transition.

L'Office de Tourisme demeure vigilant quant à cette baisse prévisionnelle du chiffre d'affaires et met en œuvre des stratégies pour atténuer les conséquences financières de cette période transitoire. Des initiatives ciblées visant à maintenir et à maximiser les opportunités de revenus sont envisagées, avec une attention particulière accordée à la gestion prudente des ressources tout au long de cette période de changements structurels.

IV. LES CAVEAUX

Le budget des caveaux ne présente aucune évolution significative, aucune charge de personnel ou de gestion : il est simplement prévu la vente des caveaux restants, en recettes.

Courant 2023, 1 caveau a été vendu, ce qui porte le stock restant à 3.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe en raison de l'assujettissement de l'activité à la TVA.